

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

PME EN ACTION

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour millier de dollars, M\$ pour million de dollars et G\$ pour milliard de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter un écart de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition d'une PME est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à la définition en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019.
- 5) En guise d'information complémentaire, la répartition des projets terminés dans les trois volets du programme selon la région administrative, le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le secteur des entreprises clientes (en lien avec les cibles 6, 7 et 8) est présentée en annexe du présent rapport, à la section 2.C.

L'évaluation des résultats du programme PME en action est réalisée à la demande du Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales (SEAT) et du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs (ISPEM), en vertu du cadre normatif du programme.

Elle vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 17,5 millions de dollars (M\$) accordée aux entreprises par le programme pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019.

En vertu du C.T. n° 217638 du 2 mai 2017, le cadre normatif du programme se termine le 31 mars 2020. Le cadre d'évaluation du programme a été transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en mars 2019 et le rapport d'évaluation lui sera remis au plus tard le 31 janvier 2020.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : www.quebec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Marc-Michel Lavoie
Évaluateur de programmes
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4095

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans qui les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport d'évaluation.

Plus particulièrement, nos remerciements sont adressés au personnel de la Direction de la coordination et des stratégies régionales, de la Direction régionale de Chaudière-Appalaches et de la Direction régionale de l'Estrie au sein du Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales (SEAT), ainsi qu'au personnel de la Direction des interventions financières et de la Direction des projets économiques majeurs au sein du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs (ISPEM).

Nous tenons également à remercier les membres du comité d'évaluation constitué à l'occasion de ce mandat, dont la composition est présentée ci-dessous :

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Monique Asselin**, directrice
Direction de la coordination et des stratégies régionales, ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- **Roch Delagrave**, directeur régional
Direction régionale de Chaudière-Appalaches, MEI
- **Marc-Michel Lavoie**, évaluateur
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **David Létourneau**, directeur régional
Direction régionale de l'Estrie, MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **Alexandre Montelpare**, directeur
Direction des interventions financières, MEI
- **Annie Renaud**, conseillère en interventions stratégiques
Direction des projets économiques majeurs, MEI

OBSERVATRICE

- **Julie Bourassa**, analyste-conseil
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

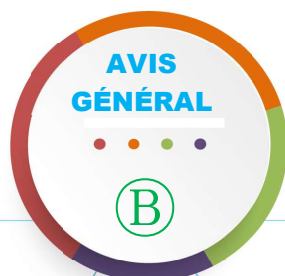
Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

La présente évaluation vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 17,5 M\$ accordée aux entreprises par le programme PME en action du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019.

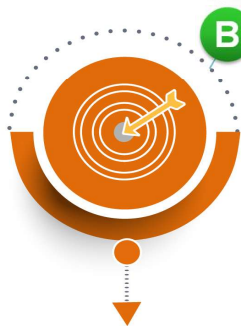
Les résultats du programme sont **jugés satisfaisants** et les besoins auxquels répond le programme sont persistants.

L'évaluation **confirme la pertinence** du programme, son efficacité à contribuer au développement des entreprises et à mettre en œuvre un modèle d'intervention suscitant l'adhésion de sa clientèle, son efficacité à obtenir les résultats attendus à des coûts jugés raisonnables et ses effets positifs pour les entreprises québécoises, notamment les PME, et l'emploi au Québec.



PERTINENCE

- Problématique toujours d'actualité. La productivité dans le secteur des entreprises et dans le secteur manufacturier au Québec est la plus basse au pays.
- Les trois quarts des projets n'auraient pas été entièrement réalisés sans l'apport de l'aide financière du MEI.
- Complémentarité entre le programme et les autres interventions du gouvernement visant à soutenir la compétitivité et la croissance des PME québécoises.
- Cohérence avec les orientations du Ministère et du gouvernement visant à corriger le retard de productivité des entreprises manufacturières québécoises.
- Presque l'entièreté de la clientèle considère que l'aide financière reçue a été très utile ou assez utile.



EFFICACITÉ

- Réalisation d'études préalables à des projets d'investissement.
- Implantation de pratiques d'affaires ciblées visant des gains de productivité.
- Réalisation d'analyses en amont de projets de relance ou de rétention.
- 74 projets prévoyant des investissements de près de 852 M\$.
- Gains et accroissement de productivité des entreprises.
- 11 entreprises en difficulté financière ont maintenu leurs activités au Québec et sept autres ont redressé leurs activités au Québec. Sept entreprises susceptibles de délocalisation ont maintenu ou redressé leurs activités au Québec.
- Augmentation annuelle supplémentaire de 4 % en moyenne des emplois créés et du chiffre d'affaires des entreprises.
- Les projets réalisés dans les trois volets donnent lieu à des investissements privés.



EFFICIENCE

- Effet de levier total de 3,9 pour les projets financés par le programme.
- Ratio de rendement de la dépense publique évalué à 1,13, soit légèrement supérieur à la cible.



CONFORMITÉ

- Utilisation des fonds alloués conforme aux balises du cadre normatif.
- Utilisation de saines pratiques de gestion du programme au Ministère.
- Taux de satisfaction supérieur à 90 % pour tous les éléments sondés.

PISTES D'AMÉLIORATION DE L'INTERVENTION

Dans le cas du renouvellement du programme et dans une perspective d'amélioration continue, l'évaluateur suggère aux décideurs et aux gestionnaires du Ministère de porter une attention particulière aux éléments suivants :

- Explorer les améliorations possibles au regard de l'informatisation des données de résultats des projets et à l'obtention de toutes les fiches de résultats liées aux projets terminés.
- Voir à l'ajout de cibles quantifiées dans le cadre normatif du programme.
- Maintenir les principes directeurs du programme qui assurent sa complémentarité avec les autres programmes du gouvernement et entamer une réflexion sur le regroupement possible des programmes PME en action et ESSOR.

TABLE DES MATIÈRES

	1.1	Origine du mandat.....	1
	1.2	Objectifs de l'évaluation	1
CHAPITRE 1	1.3	Description du programme.....	2
LE CONTEXTE	1.4	Chaîne des résultats	7
	1.5	Aide financière.....	8
	1.6	Méthode d'évaluation	8
	1.7	Portée et limites de l'évaluation	9
CHAPITRE 2	2.1	Besoin justifiant le programme	10
LA PERTINENCE	2.2	Cohérence avec d'autres interventions publiques	13
CHAPITRE 3	3.1	Atteinte des résultats immédiats (extrants).....	16
L'EFFICACITÉ	3.2	Atteinte des résultats intermédiaires (effets).....	19
	3.3	Obtention de retombées socioéconomiques positives.....	22
CHAPITRE 4	4.1	Effizienz du programme	24
L'EFFICIENCE			
CHAPITRE 5	5.1	Conformité opérationnelle du programme.....	25
LA CONFORMITÉ	5.2	Satisfaction de la clientèle	26
CHAPITRE 6	6.1	Principaux constats	27
LES CONCLUSIONS	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation.....	28
	6.3	Appréciation générale des résultats.....	28
	6.4	Éléments à suivre.....	28
ANNEXES	1.A	Modèle logique	29
	1.B	Méthode d'appréciation des résultats	30
	1.C	Sources des données.....	30
	1.D	Limites de l'évaluation	31
	2.A	Analyse avantages-coûts	32
	2.B	Analyse d'effets de PME en action	34
	2.C	Données détaillées de certains indicateurs	35

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 ORIGINE DU MANDAT

Le programme PME en action a été approuvé par le Conseil du trésor par le C.T. n° 215481 du 15 septembre 2015 et modifié par le C.T. n° 216244 du 19 avril 2016, à la suite de la refonte des programmes d'aide financière destinés aux entreprises. Ce programme relève du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

L'évaluation du programme est réalisée afin de respecter les obligations de son cadre normatif, qui prend fin le 31 mars 2020, et le C.T. n° 217638 du 2 mai 2017, qui exige un examen triennal comprenant une évaluation des résultats au plus tard le 31 janvier 2020. La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du Ministère a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation.

1.2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a pour but de rendre compte des résultats obtenus par le programme PME en action. L'examen des critères d'évaluation et des indicateurs retenus dans le cadre de cet exercice vise à répondre aux quatre questions ci-dessous :

1. Le programme est-il pertinent? (Pertinence)
2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)
3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)
4. La mise en œuvre du programme est-elle conforme à son cadre normatif? (Conformité)




Cette approche vise à satisfaire les exigences des autorités compétentes, en l'occurrence :

- Apprécier les résultats du programme, notamment ses forces et ses faiblesses;
- Rendre compte de l'utilisation des fonds publics;
- Déterminer les améliorations éventuelles à apporter au programme.

Le protocole d'évaluation utilisé pour répondre à ces quatre questions est présenté au tableau 1.1.

Tableau 1.1

Protocole d'évaluation des résultats de l'aide financière accordée par le programme PME en action

Thème	Critères considérés	Question
Pertinence du programme		
	1. Le besoin justifiant le programme 2. La cohérence avec d'autres interventions publiques	1
Efficacité du programme		
	3. L'atteinte des résultats immédiats (extrants) 4. L'atteinte des résultats intermédiaires (effets) 5. L'obtention de retombées socioéconomiques positives	2
Efficience du programme		
	6. L'efficience du programme	3
Conformité du programme		
	7. La conformité opérationnelle du programme 8. La satisfaction de la clientèle	4

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.3 DESCRIPTION DU PROGRAMME

1.3.1 Raison d'être du programme

Les entreprises du Québec évoluent dans un environnement hautement compétitif, où elles sont placées en situation de concurrence internationale, tant sur leur marché intérieur que sur leurs marchés d'exportation. Les pressions concurrentielles varient selon la région ou le secteur économique, mais partout elles ont des répercussions importantes et doivent être prises en compte.

Les entreprises du Québec accusent un retard en matière de productivité par rapport à celles de l'Ontario et à la moyenne canadienne. En 2013, la productivité des entreprises atteignait 44 \$ par heure travaillée au Québec, comparativement à 44,60 \$ en Ontario et à 48,70 \$ au Canada. De 2009 à 2013, l'augmentation de la productivité des entreprises a atteint 1,9 % au Québec, 2,5 % en Ontario et 5,2 % au Canada.

Ces faibles gains de productivité traduisent les lacunes des entreprises québécoises en matière d'investissement non résidentiel. Depuis la reprise de 2009, les investissements des entreprises sous forme de construction ou d'agrandissement d'usines progressent plus lentement au Québec qu'en Ontario et au Canada. De 2009 à 2014, les investissements en machinerie et matériel ont reculé de 12 % au Québec. Pour la même période, ils ont diminué de 7 % en Ontario, alors qu'ils ont augmenté de 16 % au Canada.

Le secteur manufacturier est le plus important dans la structure économique du Québec. En matière de PIB réel, ce secteur à forte valeur ajoutée représente 45 G\$. Il domine avec 87,5 % des exportations totales de marchandises. Le secteur manufacturier est responsable d'un cinquième de tous les investissements privés non résidentiels du Québec.

Le secteur manufacturier est l'un des deux secteurs les plus importants dans 11 des 17 régions administratives. Ces régions représentent plus de 80 % de l'activité économique de l'ensemble du Québec. La diversité des activités des 19 sous-secteurs manufacturiers permet au secteur manufacturier de s'appuyer sur plusieurs bases et rend celui-ci plus résilient aux chocs économiques à long terme. En 2014, 15 des 19 sous-secteurs ont contribué à la croissance du secteur manufacturier.

Par ailleurs, l'activité économique à l'intérieur même de ces sous-secteurs n'est pas homogène. Elle est fortement variable d'une entreprise à l'autre, selon les forces de chaque entreprise et les défis auxquels elle fait face.

Pour continuer de croître, les entreprises de tous les secteurs de l'économie doivent s'engager dans des actions visant le rehaussement de leur compétitivité et de leurs avantages concurrentiels. Le défi managérial est de taille. Ainsi, pour demeurer concurrentielle, l'entreprise d'aujourd'hui doit connaître l'évolution des besoins de ses clientèles et rester à l'affût des changements technologiques et commerciaux. Elle doit posséder une vision juste et claire des occasions et des menaces qui surgissent dans son environnement. Elle doit se doter d'une stratégie pour relever les défis auxquels elle fait face et l'aider à prospérer. Elle doit adopter des pratiques d'affaires performantes permettant des gains de productivité substantiels.

Le programme PME en action constitue un outil indispensable pour répondre à ces besoins. Ainsi, avant d'investir dans l'acquisition d'équipements plus performants ou de nouvelle génération ou encore dans la mise en place d'une nouvelle usine, il est important pour l'entreprise d'avoir de l'information sur différents aspects afin de prendre la meilleure décision possible sur les avantages, la nature du projet, la technologie la plus adéquate, etc. L'accès à une aide publique et à de l'accompagnement-conseil peut aider une entreprise à prendre une décision éclairée et permettre ainsi la concrétisation d'un projet d'investissement.

Les PME du Québec affichent encore un retard de productivité par rapport à l'Ontario et aux États-Unis. L'implantation de pratiques d'affaires performantes peut jouer un rôle important dans l'entreprise en permettant une meilleure organisation de la production. La mise en œuvre d'actions ciblées émergeant d'un plan d'intervention dont l'entreprise aura convenu avec le Ministère permettra de réaliser des gains de productivité et de favoriser sa croissance.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Il est important également de soutenir les entreprises stratégiques qui éprouvent des difficultés financières, mais qui ont un bon potentiel de relance à court terme. Avant d'intervenir dans ces entreprises, il est important de pouvoir baser la décision sur un diagnostic objectif et exhaustif et d'orienter le redressement vers des solutions réalistes et viables qui permettront de préserver l'activité économique et les emplois au Québec.

Le programme PME en action vise donc à soutenir les activités préalables à la prise de la décision d'investir dans des projets tels que l'agrandissement d'une usine ou l'acquisition d'équipements, à soutenir la recherche de solutions d'affaires permettant des gains de productivité, ainsi qu'à aider à établir un diagnostic afin de maintenir et de redresser les activités d'une entreprise au Québec.

1.3.2 Composantes du programme

Le programme comporte trois volets :

- Volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement (études de faisabilité)
- Volet 2 : Appui à la productivité des PME
- Volet 3 : Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques

VOLET 1 : APPUI À LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT (ÉTUDES DE FAISABILITÉ)

Le volet 1 a pour but d'appuyer la réalisation d'études préalables à des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emplois et de développement durable.

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Sont admissibles les entreprises à but lucratif, les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes, dans les secteurs d'activité suivants :

- Secteur manufacturier;
- Secteur tertiaire moteur, qui regroupe des entreprises à forte valeur ajoutée contribuant de façon importante à la production de biens ou utilisant des technologies nouvelles. Les entreprises visées sont dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, des services environnementaux, des services de création et de design industriel, des laboratoires industriels et de services scientifiques, des centres de recherche privés ou des centres de distribution à valeur ajoutée.

Sont exclus tous les autres secteurs d'activité. Une entreprise active dans un secteur relevant d'un autre ministère pourra être considérée comme admissible dans la mesure où elle ne peut être appuyée financièrement, en tout ou en partie, par ce ministère.

PROJETS ADMISSIBLES

Ce volet soutient la réalisation d'études de faisabilité pour analyser ou évaluer les paramètres techniques ou économiques de projets d'implantation, de modernisation ou d'expansion d'entreprises, afin de soutenir la prise de décision d'investir au Québec à court terme. Les projets admissibles sont les suivants :

- Les analyses de marché;
- Les évaluations de procédé ou de technologie et les droits d'utilisation;
- Les analyses de sélection de sites;
- Les analyses liées au cadre réglementaire et juridique.

Dans ce volet, le projet pour lequel une aide financière est accordée doit débuter au plus tard trois mois après son autorisation. La période de réalisation du projet ne peut excéder une durée maximale et continue de douze mois.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

VOLET 2 : APPUI À LA PRODUCTIVITÉ DES PME

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Sont admissibles les entreprises légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement en activité au Québec, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes, dans les secteurs d'activités suivants :

- Secteur manufacturier;
- Secteur tertiaire moteur, qui regroupe des entreprises à forte valeur ajoutée contribuant de façon importante à la production de biens ou utilisant des technologies nouvelles. Les entreprises visées sont dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, des services environnementaux, des services de création et de design industriel, des laboratoires industriels et de services scientifiques, des centres de recherche privés ou des centres de distribution à valeur ajoutée.

Sont exclus tous les autres secteurs d'activité. Une priorité sera accordée aux entreprises de 250 employés et moins dont le chiffre d'affaires est d'au moins 2,5 M\$ (stratégie **performe**). Une entreprise active dans un secteur relevant d'un autre ministère pourra être considérée comme admissible dans la mesure où elle ne peut être appuyée financièrement, en tout ou en partie, par ce ministère.

PROJETS ADMISSIBLES

Sont admissibles les projets liés à la mise en œuvre d'actions précises dans le cadre d'un plan d'intervention convenu entre l'entreprise et le Ministère et qui visent à implanter des pratiques d'affaires ciblées permettant des gains de productivité importants pour l'entreprise. Les projets admissibles sont, entre autres :

- L'optimisation de la chaîne d'approvisionnement;
- La mise en place d'un système de gestion intégré (ERP) ou de gestion de la relation client (CRM);
- La mise en conformité de normes dans le but d'atteindre des standards de production de niveau international;
- L'implantation d'un système de coût de revient.

Les projets suivants ne sont pas admissibles : les activités liées à la fonction ressources humaines et les activités visant le développement des marchés étrangers. Dans ce volet, le projet pour lequel une aide financière est accordée doit débiter au plus tard trois mois après son autorisation. La période de réalisation du projet ne peut excéder une durée maximale et continue de douze mois.

VOLET 3 : APPUI AU REDRESSEMENT ET À LA RÉTENTION D'ENTREPRISES STRATÉGIQUES

Le volet 3 permet d'appuyer financièrement une entreprise stratégique rencontrant des difficultés financières importantes dans ses efforts de restructuration, de consolidation ou de relance de ses opérations, ou susceptible de délocalisation. Une entreprise est qualifiée de stratégique lorsqu'elle joue un rôle économique important pour son secteur ou la région où elle exerce ses activités.

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Sont admissibles les entreprises légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement en activité au Québec depuis au moins trois ans, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale dans les secteurs d'activité suivants :

- Secteur manufacturier;
- Services environnementaux;
- Centres de contact avec la clientèle;
- Cultures en serre.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

L'entreprise est susceptible de fermer ou montre des signes avant-coureurs de fermeture. Elle est dans un contexte de restructuration, de consolidation ou de relance de ses activités. Une entreprise du secteur de l'exploitation forestière pourrait être admissible dans la mesure où elle est déterminante pour le maintien et la survie d'entreprises du secteur de la transformation des ressources forestières. Une entreprise active dans un secteur relevant d'un autre ministère pourra être considérée comme admissible dans la mesure où elle ne peut être appuyée financièrement, en tout ou en partie, par ce ministère.

PROJETS ADMISSIBLES

Les projets suivants, se situant en amont d'un projet de relance, sont admissibles :

- La réalisation d'une étude ou d'une analyse visant à évaluer la situation financière ou opérationnelle de l'entreprise;
- La réalisation d'une étude de faisabilité visant à valider les paramètres techniques ou économiques d'un projet de relance;
- L'élaboration et le suivi d'un plan de redressement;
- La gestion temporaire de l'entreprise par un tiers, à l'exception d'un syndic, pendant la période de redressement;
- Exceptionnellement, pour une période temporaire, les dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs (frais conservatoires), dans la mesure où les perspectives de relance à court terme sont bonnes.

Dans ce volet, le projet pour lequel une aide financière est accordée doit débiter au plus tard trois mois après son autorisation. La période de réalisation du projet ne peut excéder une durée maximale et continue de douze mois.

DÉPENSES ADMISSIBLES (VOLETS 1, 2 ET 3)

Les dépenses suivantes sont admissibles :

- Les honoraires (firmes de consultants externes);
- Les frais liés à l'achat d'informations spécialisées, pertinentes et nécessaires à la réalisation du projet. Il peut s'agir de statistiques et d'analyses de marché;
- Les frais de déplacement et de séjour en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec;
- Exceptionnellement, dans le cadre du volet 3, pour une période temporaire, les dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs (frais conservatoires). Il s'agit des dépenses requises afin de prévenir la détérioration d'un bâtiment et de ses principaux équipements. Plus précisément, ces dépenses sont les coûts d'électricité et d'entretien du bâtiment et de ses équipements.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

AIDES FINANCIÈRES

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable. Les taux d'aide financière et de cumul sont présentés dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2

Aide financière dans le programme PME en action

Volet du programme	Taux d'aide maximal	Cumul des aides gouvernementales	Montant d'aide maximal
Volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement	40 % des dépenses admissibles	50 % des dépenses totales	100 k\$ par projet ⁽¹⁾
Volet 2 : Appui à la productivité des PME	40 % des dépenses admissibles	50 % des dépenses totales	50 k\$ par projet
Volet 3 : Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques	75 % des dépenses admissibles ⁽²⁾	75 % des dépenses totales ⁽²⁾	100 k\$ par entreprise par année ⁽³⁾

⁽¹⁾ Jusqu'à un maximum de 250 k\$ par projet pour les équipementiers et les transformateurs du secteur de l'aluminium.

⁽²⁾ Ce taux pourrait atteindre 100 % pour les dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs (frais conservatoires).

⁽³⁾ Une année correspond à une année financière gouvernementale, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Ce montant pourrait atteindre 500 k\$ par entreprise par année pour les dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs (frais conservatoires).

Les aides remboursables et non remboursables sont considérées dans le calcul du taux de cumul des aides gouvernementales. Ces aides sont celles fournies par les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, de même que par les partenaires disposant de fonds d'intervention dont le financement provient de ces gouvernements. Les aides de source municipale ne sont pas considérées dans le calcul du cumul des aides gouvernementales, à l'exception des fonds d'intervention dont le financement provient des gouvernements du Québec ou du Canada. Par ailleurs, dans ce calcul, une aide gouvernementale non remboursable doit être considérée à 100 % de sa valeur, alors qu'une aide remboursable, y compris une prise de participation sous forme de capital-actions, doit être considérée à 30 % de sa valeur.

L'aide financière est confirmée par la signature d'une convention d'aide financière entre les deux parties : l'entreprise et le Ministère. L'aide peut être versée en un maximum de trois versements par année financière gouvernementale, après le dépôt des pièces prévues à la convention. Aucune avance n'est autorisée, sauf dans le volet 3 – Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques.

GESTION DU PROGRAMME

- Le programme entre en vigueur à la date d'approbation du Conseil du trésor et se termine le 31 mars 2020.
- Toute aide financière accordée doit faire l'objet d'une convention d'aide financière qui précise les obligations de chacune des parties, ainsi que les conditions de versement de l'aide financière.
- Les projets admissibles à Créativité Québec ne sont pas admissibles.
- L'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du Ministère.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

L'analyse des demandes dans le cadre du volet 3 – Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques prend en compte les éléments suivants :

- Le caractère stratégique de l'entreprise;
- Le statut de l'entreprise, qui ne doit pas être sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- Le diagnostic préliminaire de la situation financière et organisationnelle de l'entreprise;
- La capacité des actionnaires à réinjecter des fonds dans l'entreprise;
- L'évaluation sectorielle des perspectives de marché;
- L'évaluation des capacités de gestion de l'entreprise.

1.4 CHAÎNE DES RÉSULTATS

L'illustration de l'intervention gouvernementale, plus communément appelée le modèle logique, est présentée à l'annexe 1, section 1.A – Modèle logique. Celui-ci illustre la chaîne des résultats attendus par le Ministère et fait aussi office de vérification de la cohérence interne des liens entre les composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus.

Le programme a pour principal objectif de rehausser la compétitivité et d'accélérer la croissance des entreprises, en priorité les PME. Plus spécifiquement, le programme poursuit les objectifs suivants :

- Accélérer la concrétisation des projets d'investissement dans le cadre de l'implantation ou de l'expansion d'entreprises;
- Accroître le niveau de productivité des entreprises;
- Favoriser le redressement et la rétention d'entreprises stratégiques;
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois durables et de qualité.

La chaîne des résultats visés par le programme PME en action est schématisée ci-dessous. Celui-ci vise les résultats suivants, énumérés dans son cadre normatif :

- La réalisation de projets d'investissement au Québec;
- L'accroissement de la productivité des entreprises;
- Le redressement et le maintien d'activités au Québec pour des entreprises stratégiques éprouvant des difficultés financières;
- La rétention d'entreprises stratégiques susceptibles de délocalisation;
- La création et le maintien d'emplois durables et de qualité.



CHAPITRE 1

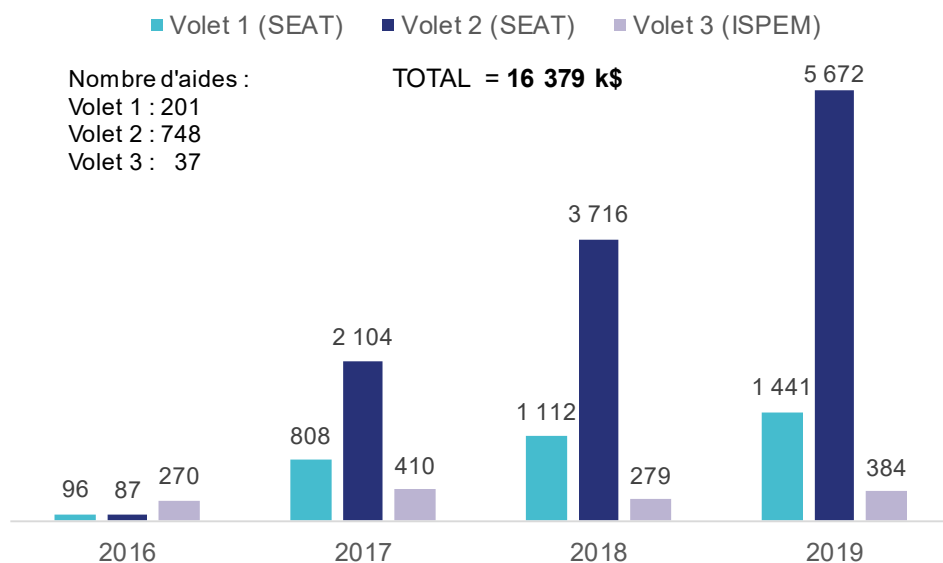
LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.5 AIDE FINANCIÈRE

Lors de la période d'évaluation (2016-2019), l'aide financière versée aux projets du programme PME en action par le Ministère totalisait 16,4 M\$ (graphique 1.1). 71 % de ce montant total (11,58 M\$) a été versé dans le volet 2 (appui à la productivité des PME), 21 % (3,46 M\$) a été versé dans le volet 1 (appui à la concrétisation de projets d'investissement) et 8 % (1,34 M\$) a été versé dans le volet 3 (appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques). Au Ministère, le Secteur SEAT est responsable des volets 1 et 2 du programme, tandis que le Secteur ISPEM est responsable du volet 3. Au total, 986 aides financières ont été versées par le programme lors de la période d'évaluation, soit 201 dans le volet 1, 748 dans le volet 2 et 37 dans le volet 3. Des trois volets du programme, le volet 2 est de loin le plus important en ce qui concerne le nombre d'aides financières versées, la valeur totale des aides financières et le taux de croissance de ceux-ci. En effet, entre 2016 et 2019, le nombre d'aides financières versées dans le volet 2 est passé de 7 à 378, tandis que la valeur totale des aides financières est passée de 87 k\$ à 5,67 M\$.

Graphique 1.1

Répartition des aides financières versées par volet et par année (en k\$)



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

1.6 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère, qui consiste à comparer les résultats du programme par rapport aux résultats visés dans le cadre normatif ou aux attentes habituelles du Ministère. L'appréciation des écarts conduit à une appréciation selon l'échelle suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
A	– Le niveau A signifie un résultat jugé très satisfaisant. Le résultat visé est dépassé.
B	– Le niveau B signifie un résultat jugé satisfaisant. Le résultat visé est atteint.
C	– Le niveau C signifie un résultat jugé perfectible. Le résultat visé est en partie atteint.
D	– Le niveau D signifie un résultat jugé insatisfaisant. Le résultat visé n'est pas atteint.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Une appréciation de chaque critère devra aussi être portée, selon la même échelle que ci-dessus. La méthode d'évaluation est détaillée à l'annexe 1 à la section 1.B – La méthode d'appréciation des résultats.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : les données de gestion sur le programme, un sondage auprès de la clientèle, la consultation des partenaires, la documentation et les données statistiques officielles et la consultation des directions responsables du programme au Ministère. Plus de détails sont présentés à l'annexe 1 à la section 1.C – Les sources de données.

1.7 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les résultats du programme obtenus au cours des quatre années financières suivantes : 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Cette période couvre trois C.T. du Conseil du trésor, soit le C.T. n° 215481 du 15 septembre 2015, le C.T. n° 216244 du 19 avril 2016 et le C.T. n° 217638 du 2 mai 2017. L'évaluation est faite conformément à ce dernier.

Les années financières du gouvernement s'étendent du 1^{er} avril de l'année courante au 31 mars de l'année suivante. Pour faciliter la présentation des résultats du programme, les années financières considérées sont converties selon les années calendaires suivantes :

2015-2016 → 2016 2016-2017 → 2017 2017-2018 → 2018 2018-2019 → 2019

L'évaluation porte sur les projets autorisés du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019 dans les trois volets du programme. L'objectif est d'être en mesure de rendre compte, pour la période d'évaluation, des aides financières consenties, de la clientèle jointe et des résultats des projets soutenus.

Les limites de l'évaluation des résultats du programme et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées à l'annexe 1 à la section 1.D – Les limites de l'évaluation.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

2.1 BESOIN JUSTIFIANT LE PROGRAMME

LES CIBLES

1. Une réponse probante au besoin de réduire le retard de productivité et le sous-investissement non résidentiel (machinerie et équipements) des entreprises, plus particulièrement des PME, et de limiter les risques de fermeture et de délocalisation d'entreprises stratégiques.
2. Une majorité de projets réalisée en tout ou en partie grâce au soutien financier reçu.

Constats relatifs à la cible 1

Une récente analyse économique réalisée par la Direction des politiques et de l'analyse économiques (DPAE) du Ministère à partir des plus récentes données de Statistique Canada apporte un éclairage sur les problématiques à l'origine du programme PME en action et leur évolution au cours des dix ou vingt dernières années¹.

En général, dans les dernières années, les gains de productivité pour l'ensemble des entreprises au Québec ont été inférieurs à ceux de l'Ontario. De plus, l'analyse de la productivité au Québec comparativement à celle des autres provinces et territoires du Canada mène aux constats suivants :

- Le niveau de la productivité dans le secteur des entreprises au Québec se classe parmi les plus bas, devant les provinces maritimes.
- Le niveau de la productivité dans le secteur manufacturier au Québec se situe parmi les plus bas, derrière les provinces axées sur les secteurs pétrolier et gazier.
- La croissance de la productivité au Québec de 2008 à 2018 se classe parmi les moins rapides tant dans le secteur des entreprises que dans le secteur manufacturier.

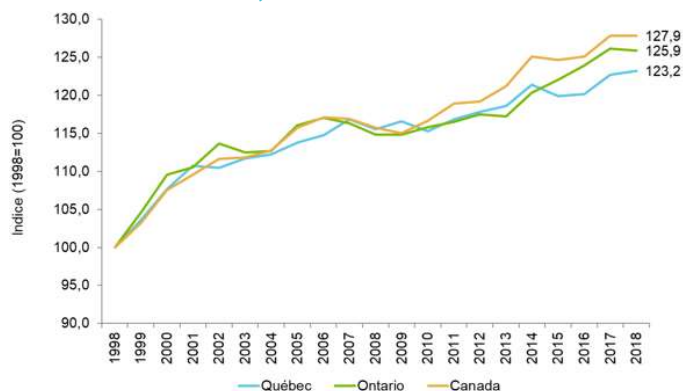
Les données en lien avec le secteur des entreprises

L'analyse réalisée par la DPAE en matière de productivité sur une longue période permet de neutraliser l'influence des cycles économiques. Selon les données de productivité du travail publiées par Statistique Canada, normalisées à 100 pour l'année 1998, il ressort que sur la période de 1998 à 2018 :

- La croissance de la productivité du secteur des entreprises a évolué à un rythme moins rapide au Québec qu'en Ontario et au Canada.
- La productivité du travail des entreprises a progressé de 23,2 % au Québec, contre 25,9 % en Ontario et 27,9 % au Canada (graphique 2.1).

Graphique 2.1

Productivité du secteur des entreprises, Québec, Ontario et Canada, 1998 à 2018



¹ Source de l'analyse et des six graphiques de cette section : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01. Compilation par la Direction des politiques et de l'analyse économiques (DPAE), MEI, septembre 2019.



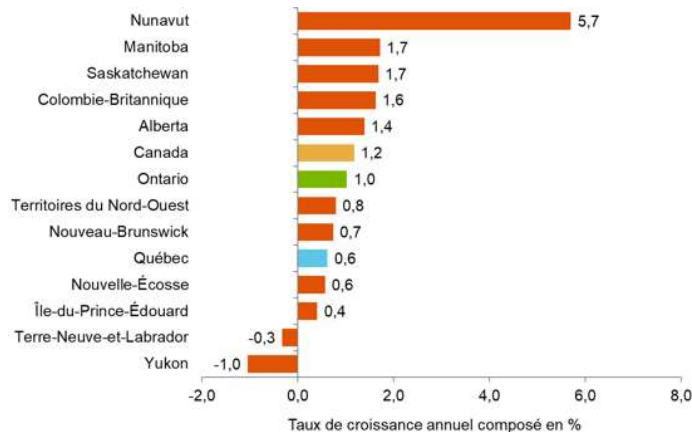
CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

Au cours de la période de 2008 à 2018, la productivité dans le secteur des entreprises a progressé au Québec (+0,6 % par an) à un rythme moins rapide qu'en Ontario (+0,9 %) et qu'au Canada (+1,0 %) (graphique 2.2). De plus, en 2018, le niveau de productivité dans le secteur des entreprises du Québec se situait au bas de l'échelle parmi les provinces et territoires (graphique 2.3).

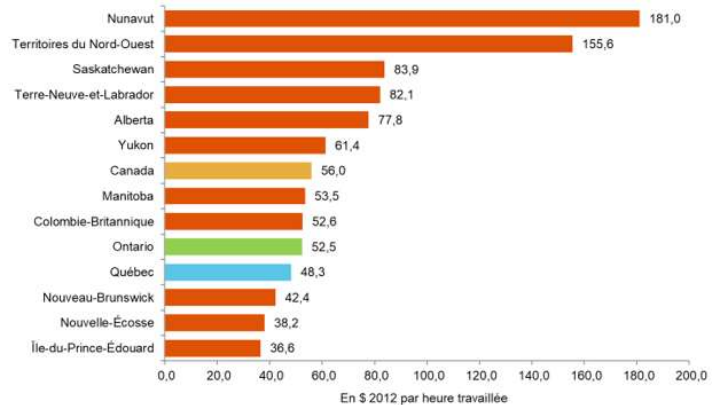
Graphique 2.2

Productivité du secteur des entreprises, provinces et territoires, 2009 à 2018



Graphique 2.3

Productivité du travail du secteur des entreprises, 2018



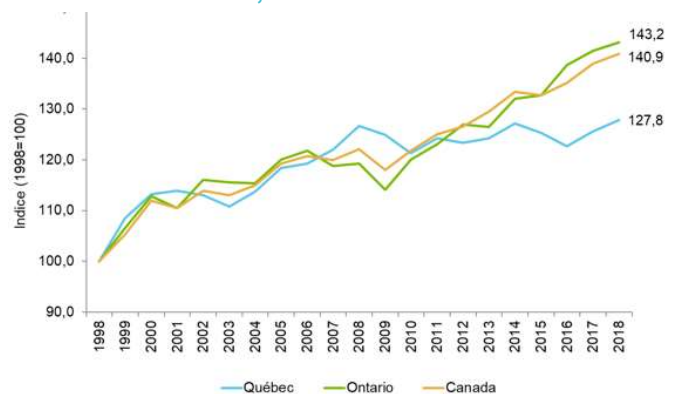
Les données en lien avec le secteur manufacturier

La même source fournit des données ciblées en lien avec les entreprises du secteur manufacturier au pays.

- De 1998 à 2018, la productivité du secteur manufacturier a évolué à un rythme beaucoup moins rapide au Québec qu'en Ontario et au Canada.
- Sur cette période de deux décennies, la productivité du travail des entreprises manufacturières a progressé de seulement 27,8 % au Québec, contre 43,2 % en Ontario et 40,9 % au Canada (graphique 2.4).

Graphique 2.4

Productivité du secteur manufacturier, Québec, Ontario et Canada, 1998 à 2018



Au cours de la période de 2008 à 2018, la productivité dans le secteur manufacturier a stagné au Québec (+0,1 % par année), tandis qu'elle a progressé en Ontario (+1,8 %) et au Canada (+1,4 %). Cela donne un taux de croissance annuel composé de +0,3 % au Québec, de +2,0 % au Canada et de +2,6 % en Ontario (graphique 2.5).

Ainsi, en 2018, le niveau de productivité du secteur manufacturier québécois (57 \$ de 2012 par heure travaillée) se classait derrière celui de l'Ontario (67 \$ de 2012 par heure travaillée) et derrière la moyenne canadienne (65,8 \$ de 2012 par heure travaillée), devant seulement ceux des provinces maritimes et du Yukon (graphique 2.6).

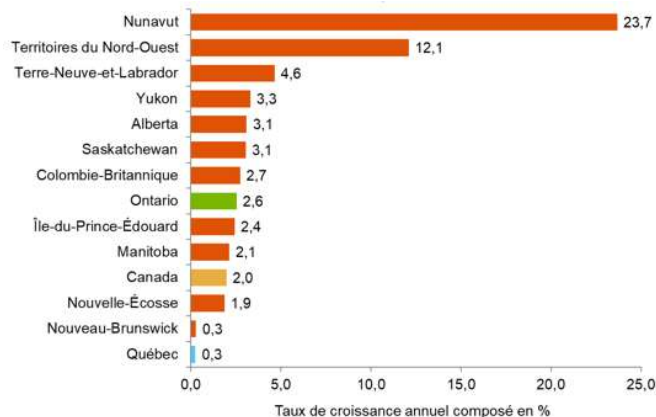


CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

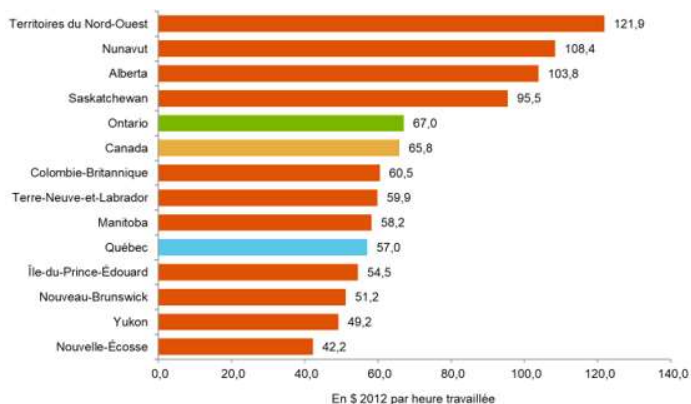
Graphique 2.5

Productivité du secteur manufacturier, provinces et territoires, 2009 à 2018



Graphique 2.6

Productivité du travail du secteur manufacturier, 2018

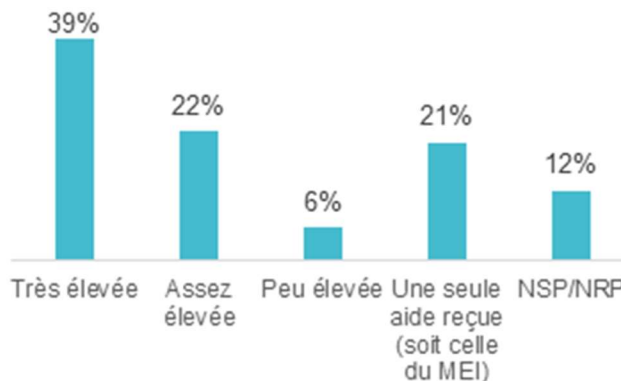


La majorité des répondants au sondage, soit 61 %, considèrent que par rapport aux autres financements publics et privés qu'ils ont reçus pour la réalisation de leur projet, l'aide du programme PME en action a eu une valeur ajoutée très ou assez élevée. Seulement 6 % des répondants affirment que l'aide reçue du Ministère a eu une valeur ajoutée peu élevée (graphique 2.7).

Selon les fiches de résultats compilées à la fin de la réalisation des projets soutenus dans les volets 1 et 2 du programme, environ les trois quarts de la clientèle (74 %) sont d'avis que le projet réalisé répond totalement aux besoins de leur entreprise. Ainsi, à l'inverse, 26 % des répondants considèrent que le projet réalisé a répondu partiellement aux attentes de leur entreprise (25 %) ou pas du tout (1 %).

Graphique 2.7

Valeur ajoutée de l'aide reçue du programme PME en action, selon les répondants au sondage



Source : Sondage auprès de la clientèle des trois volets de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

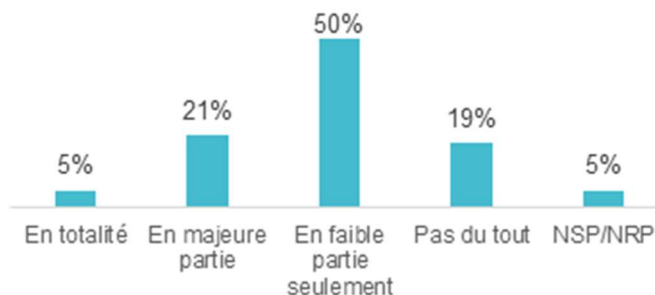
Constats relatifs à la cible 2

Selon les répondants au sondage, seulement 26 % des projets soutenus auraient été réalisés sans l'aide financière reçue du Ministère dans le cadre de PME en action, soit 5 % en totalité et 21 % en majeure partie (graphique 2.8).

Une proportion de 19 % des projets soutenus n'aurait pas été réalisée du tout, tandis que la moitié des projets soutenus (50 %) aurait pu être réalisée en faible partie seulement.

Graphique 2.8

Niveau de réalisation du projet soutenu sans aide financière



Source : Sondage auprès de la clientèle des trois volets de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- ⓑ La cible 1 est atteinte. La problématique principale à laquelle le programme PME en action s'attaque est toujours d'actualité en 2020, car les niveaux de productivité dans le secteur des entreprises et dans le secteur manufacturier au Québec se classent parmi les plus bas au pays. De plus, la croissance de la productivité au Québec de 2008 à 2018 est la moins rapide tant dans le secteur des entreprises que dans le secteur manufacturier.
- ⓑ La cible 2 est atteinte. Seulement le quart des projets aurait été réalisé sans l'apport de l'aide financière du Ministère.

2.2 COHÉRENCE AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES

LES CIBLES

3. Une absence de chevauchement problématique avec d'autres interventions du gouvernement.
4. Une cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement.
5. Une utilité avérée du programme pour au moins 75 % de sa clientèle, dans chacun des trois volets.

Le chevauchement problématique se définit comme étant une situation dans laquelle le programme évalué dédouble ou répète inutilement un autre programme du gouvernement. L'analyse croisée du cadre normatif de PME en action avec la documentation pertinente relative à l'offre du gouvernement pour le soutien à la compétitivité et à la croissance des PME québécoises confirme l'absence de chevauchement problématique de PME en action avec d'autres interventions du gouvernement. À cet égard, le recoupement des documents analysés aboutit aux constats suivants² :

- Le principe de complémentarité de PME en action avec les programmes d'autres ministères est enchâssé dans son cadre normatif. À cet égard, chacun des trois volets du programme prévoit la norme suivante :
« Une entreprise opérant dans un secteur d'activité relevant d'un autre ministère, par exemple du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ou du ministère du Tourisme du Québec (MTQ), pourra être considérée admissible, dans la mesure où elle ne peut pas être appuyée financièrement, en tout ou partie, par ce ministère. »
- Par conséquent, le programme PME en action ne peut chevaucher les autres programmes du gouvernement du Québec à portée sectorielle visant les mêmes objectifs. À cet égard, PME en action se distingue, soit par la clientèle admissible, soit par les dépenses admissibles, soit par les projets admissibles. Par exemple, PME en action se distingue de l'initiative ministérielle « Productivité végétale » du MAPAQ par la clientèle admissible.
- Au MEI, le programme PME en action est complémentaire au programme ESSOR, tout en partageant avec lui l'objectif commun de contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises. À cet égard, PME en action intervient en amont d'ESSOR. Le volet 1 de PME en action soutient la réalisation d'études de faisabilité préalables à des projets d'investissement et l'implantation de pratique d'affaires qui, par la suite, peuvent se

² Le recoupement a été réalisé par analyse croisée, à l'aide des critères suivants : la clientèle admissible, les dépenses admissibles et les projets admissibles. Au MEI, les cadres normatifs des programmes ESSOR et PME en action ont été comparés. De plus, le cadre normatif de PME en action a été comparé aux cadres normatifs ou à la documentation disponible des programmes gouvernementaux suivants : Initiative ministérielle « Productivité végétale » au MAPAQ, le Fonds tourisme PME au MTQ et la Mesure d'accompagnement et de soutien technique aux entreprises québécoises de transformation des produits forestiers (MASTE) au MFFP.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

concrétiser en projets d'investissement en immobilisation ou d'équipement, grâce à l'aide financière proposée dans le volet 1 du programme ESSOR³.

- Par ailleurs, le volet 3 de PME en action soutient des projets d'études ou d'analyses visant à évaluer la situation financière d'entreprises. Ces études et ces analyses de faisabilité contribuent à valider les paramètres techniques ou économiques d'un projet de relance, qui peuvent servir de base de décision à l'autorisation de projets dans le volet 2 d'ESSOR. À cet égard, le volet 2 du programme ESSOR permet de soutenir le fonds de roulement nécessaire au maintien des activités d'entreprises sur la base d'un plan de relance démontrant de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme.
- De façon générale, PME en action se distingue d'ESSOR par le type de projet et la forme d'aide financière qu'il offre. PME en action finance des PME par l'entremise de contributions non remboursables (subventions), alors qu'ESSOR s'adresse non seulement aux PME, mais aussi aux grandes entreprises en offrant des contributions remboursables (la forme d'aide privilégiée) et non remboursables.

Constats relatifs à la cible 4

Selon l'analyse de la DPAA du Ministère citée à la cible 1, les gains de productivité des entreprises sont un déterminant important de l'accroissement de la richesse pour un territoire donné. Dans un contexte de mondialisation des marchés et de libéralisation des échanges, les gains de productivité constituent un enjeu majeur pour des économies ouvertes et de petite taille comme celle du Québec. L'augmentation de la productivité passe d'abord par l'instauration d'un environnement d'affaires qui encourage les entreprises à :

- intensifier la recherche et le développement ainsi qu'à innover dans les produits, les services et les processus;
- investir dans les machines et équipements de pointe, notamment dans les technologies numériques;
- promouvoir la formation du capital humain et renforcer les compétences des travailleurs.

Afin d'aider les entreprises à accroître leur productivité, le gouvernement souhaite adopter une politique de soutien aux entreprises adaptée à leurs nouvelles réalités de manière à favoriser l'investissement, l'innovation et la création d'emplois bien rémunérés. La productivité repose sur divers facteurs tels que l'intensité capitalistique, le niveau technologique, la taille des entreprises, la structure industrielle, les pratiques de gestion, les infrastructures (logistiques et numériques), les compétences de la main-d'œuvre, l'adéquation entre les compétences et les emplois, l'organisation du travail ainsi que l'environnement fiscal et réglementaire.

Le programme PME en action du Ministère vise à corriger la problématique toujours présente du retard de productivité des entreprises québécoises, et plus particulièrement de celles du secteur manufacturier. Selon le sondage réalisé auprès de la clientèle des trois volets du programme, 39 % des projets soutenus lors de la période d'évaluation sont déjà réalisés, tandis que 56 % des projets sont démarrés, mais pas encore réalisés. Seulement 3 % des répondants ont dit avoir un projet autorisé, mais pas encore démarré. Selon les mêmes répondants, 82 % des projets soutenus se sont terminés ou sont en voie d'être terminés dans le délai maximal de douze mois (un an) suivant la signature de la convention d'aide financière. La réalisation de 7 % des projets soutenus dépasse le délai maximal.

Selon les données administratives du Ministère (système Clientis), 56 projets soutenus par le programme PME en action s'inscrivent dans la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, 54 dans la Stratégie **performe**, 36 dans la stratégie ACCORD ou les créneaux d'excellence, 25 dans la Stratégie aérospatiale, 22 dans le Plan d'action en développement durable, 21 dans le Plan d'action en économie numérique, 10 dans Agenda 21 culture, six dans la Stratégie maritime, trois dans la Lutte aux changements climatiques et un dans la Stratégie des sciences de la vie.

³ Le cadre normatif ESSOR est celui du 1^{er} juin 2018, se terminant le 31 mars 2020.



CHAPITRE 2

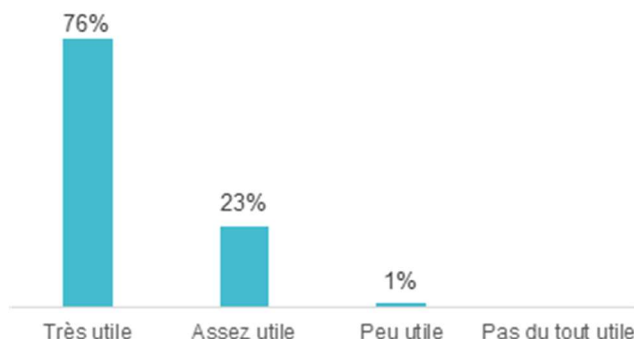
LA PERTINENCE DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 5

Une proportion de 99 % des répondants considère que l'aide financière reçue a été très utile (76 %) ou assez utile (23 %) pour la réalisation de son projet (graphique 2.9).

Graphique 2.9

Niveau d'utilité de l'aide financière dans la réalisation du projet



Source : Sondage auprès de la clientèle des trois volets de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés satisfaisants, car deux cibles sont atteintes et une cible est dépassée.

- Ⓑ La cible 3 est atteinte. Il y a une complémentarité entre le programme PME en action et les autres interventions du gouvernement québécois visant à soutenir la compétitivité et la croissance des PME québécoises. **Cependant, compte tenu de l'étroite complémentarité entre les programmes ESSOR et PME en action du Ministère, il y aurait lieu de mener une réflexion sur le regroupement possible des deux programmes.**
- Ⓑ La cible 4 est atteinte. Le programme PME en action est cohérent avec les orientations du Ministère et du gouvernement. Il permet de corriger la problématique toujours présente du retard de productivité des entreprises québécoises, et plus particulièrement de celles du secteur manufacturier.
- Ⓐ La cible 5 est dépassée. Presque l'entièreté de la clientèle du programme consultée par sondage considère que l'aide financière reçue dans le cadre du programme PME en action a été très utile ou assez utile.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.1 ATTEINTE DES RÉSULTATS IMMÉDIATS (EXTRANTS)

LES CIBLES

6. La réalisation d'études préalables à des projets d'investissement par les entreprises soutenues.
7. La mise en œuvre d'actions ou l'implantation de pratiques d'affaires ciblées visant des gains de productivité par les entreprises soutenues.
8. La réalisation d'analyses en amont d'un projet de relance ou de rétention des entreprises soutenues.

Constats relatifs à la cible 6

Au total, 176 études préalables à des projets d'investissement ont été entièrement réalisées. Le graphique 3.1 présente, sur une base annuelle, le nombre de projets soutenus dans le volet 1 de PME en action qui ont été réalisés.

Seulement 15 projets soutenus dans le volet 1 du programme ont été terminés lors de la première année, en 2016.

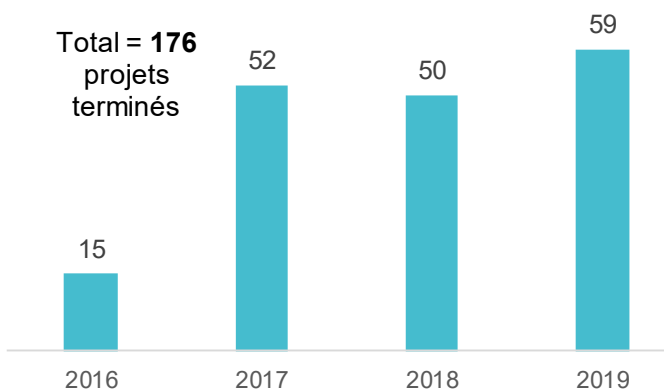
Pour les trois années suivantes, le nombre moyen de projets terminés est relativement stable, et il est d'environ 54 par année.

Un montant total de 3,27 M\$ a été versé pour la réalisation des 176 projets terminés. Cela représente une proportion des trois quarts (75 %) du montant total demandé par les entreprises clientes (4,37 M\$) pour la réalisation de leur projet.

Ce même montant versé (3,27 M\$) représente un peu plus du quart (27 %) des coûts totaux (ou dépenses admissibles) des 176 projets terminés (11,97 M\$).

Graphique 3.1

Nombre de projets terminés du volet 1, selon les années financières



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

Au total, 201 projets ont été autorisés dans le volet 1 du programme. Selon les résultats du sondage, la majorité (71 %) des projets soutenus concernait une évaluation de procédé ou de technologie et leurs droits d'utilisation, un peu plus du tiers (38 %) concernait une étude ou une analyse de marché, 31 % étaient en lien avec une analyse de sélection de sites et 11 % en lien avec une analyse d'un cadre réglementaire ou juridique (tableau 3.1). La ventilation des entreprises clientes des projets terminés du volet 1 (par région administrative, chiffre d'affaires, nombre d'employés et secteur d'activité) est présentée à l'annexe 2.C.

Tableau 3.1

Les paramètres du projet d'investissement auxquels l'étude de faisabilité réalisée faisait référence

Paramètres du projet d'investissement soutenu (volet 1)	Répondants au sondage (sur 98)	Fiches de résultats (sur 94)
Évaluation de procédé ou de technologie et leurs droits d'utilisation	71 %	66 %
Étude ou analyse de marché	38 %	26 %
Analyse de sélection de sites	31 %	7 %
Analyse d'un cadre réglementaire ou juridique	11 %	9 %
Autres	14 %	26 %

Sources : Sondage auprès de la clientèle du volet 1 de PME en action et fiches de résultats. Compilation MEI, novembre 2019.

NOTE : Un même projet soutenu pouvait concerner plus d'un paramètre du volet, ce qui explique que l'addition des pourcentages donne un résultat supérieur à 100 %.

CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 7

Au total, 573 actions ou implantations de pratiques d'affaires ciblées visant des gains de productivité par les entreprises soutenues ont été entièrement réalisées. Le graphique 3.2 présente, sur une base annuelle, le nombre de projets soutenus dans le volet 2 de PME en action qui ont été réalisés.

Seulement 35 projets soutenus dans le volet 2 du programme ont été terminés lors de la première année, en 2016.

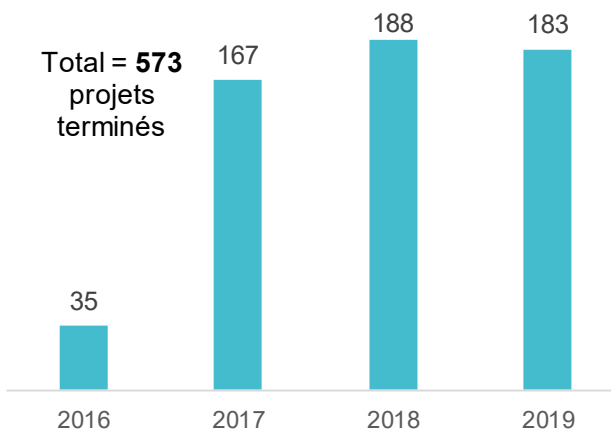
Pour les trois années suivantes, le nombre moyen de projets terminés est relativement stable et il est d'environ 180 par année.

Un montant total de 10,89 M\$ a été versé pour la réalisation des 573 projets terminés. Cela représente une proportion de 80 % du montant total demandé par les entreprises clientes (13,65 M\$) pour la réalisation de leur projet.

Ce même montant versé (10,89 M\$) représente une proportion de 18 % des coûts totaux (ou dépenses admissibles) des 573 projets terminés (61,15 M\$).

Graphique 3.2

Nombre de projets terminés du volet 2, selon les années financières



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

Au total, 748 aides financières ont été autorisées dans le volet 2. Selon les résultats du sondage, la majorité (66 %) des projets soutenus concernait la mise en place d'un système de gestion intégré (ERP), la moitié (50 %) concernait l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, près du tiers (31 %) était en lien avec l'implantation d'un système de coût de revient et 29 % en lien avec la mise en place d'un système de gestion de la relation client (CRM) – voir tableau 3.2. La ventilation des entreprises clientes des projets terminés du volet 2 (par région administrative, chiffre d'affaires, nombre d'employés et secteur d'activité) est présentée à l'annexe 2.C.

Tableau 3.2

Les activités réalisées par les projets soutenus dans le cadre du volet 2

Activités du projet soutenu (volet 2)	Répondants au sondage (sur 327)	Fiches de résultats (sur 353)
Mise en place d'un système de gestion intégré (ERP)	66 %	52 %
Mise en place d'un système de gestion de la relation client (CRM)	29 %	12 %
Implantation d'un système de coût de revient	31 %	19 %
Optimisation de la chaîne d'approvisionnement	50 %	7 %
Mise en conformité de normes pour des standards de niveau international de production	17 %	31 %
Autres	12 %	

Sources : Sondage auprès de la clientèle du volet 2 de PME en action et fiches de résultats. Compilation MEI, novembre 2019.

NOTE : Un même projet soutenu pouvait concerner plus d'un paramètre du volet, ce qui explique que l'addition des pourcentages donne un résultat supérieur à 100 %.

CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 8

Au total, 28 analyses en amont d'un projet de relance ou de rétention des entreprises soutenues ont été entièrement réalisées. Le graphique 3.3 présente, sur une base annuelle, le nombre de projets soutenus dans le volet 3 de PME en action qui ont été réalisés.

Onze projets soutenus dans le volet 3 du programme ont été terminés lors de la première année, en 2016.

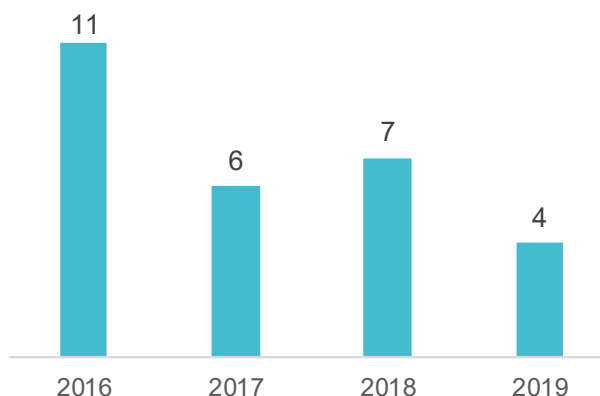
Pour les trois années suivantes, le nombre moyen de projets terminés est plus faible et relativement stable, soit environ six projets par année (graphique 3.11).

Un montant total de 1,15 M\$ a été versé pour la réalisation des 28 projets terminés. Cela représente une proportion de 101 % du montant total demandé par les entreprises clientes (1,133 M\$) pour la réalisation de leur projet.

Ce même montant versé (1,15 M\$) représente une proportion de 65 % des coûts totaux (ou dépenses admissibles) des 28 projets terminés (1,76 M\$).

Graphique 3.11

Nombre de projets terminés du volet 3, selon les années financières



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

Au total, 37 aides financières ont été autorisées dans le volet 3. Selon les résultats du sondage, la majorité des projets soutenus, soit 10, concernait les dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs (des frais conservatoires temporaires), huit projets concernaient une évaluation de la situation financière ou opérationnelle de l'entreprise, sept projets étaient en lien avec l'élaboration et le suivi d'un plan de redressement de l'entreprise, cinq en lien avec la validation des paramètres techniques ou économiques d'un projet de relance et quatre en lien avec la gestion temporaire de l'entreprise par un tiers pendant la période de redressement de l'entreprise (tableau 3.3). La ventilation des entreprises clientes des projets terminés du volet 3 (par région administrative, chiffre d'affaires, nombre d'employés et secteur d'activité) est présentée à l'annexe 2.C.

Tableau 3.3

Les activités réalisées par les projets soutenus du volet 3

Paramètres du projet de relance ou de redressement soutenu (volet 3)	Répondants au sondage (sur 28)	Fiches de résultats (sur 11)
Dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs (frais conservatoires, temporaire)	10	-
Évaluation de la situation financière ou opérationnelle de l'entreprise	8	5
Élaboration et suivi d'un plan de redressement	7	5
Validation des paramètres techniques ou économiques d'un projet de relance	5	6
Gestion temporaire de l'entreprise par un tiers pendant la période de redressement	4	-

Sources : Sondage auprès de la clientèle du volet 3 de PME en action et fiches de résultats, compilation MEI, novembre 2019.

NOTE : Un même projet soutenu pouvait concerner plus d'un paramètre du volet, ce qui explique que l'addition des pourcentages donne un résultat supérieur à 28 pour le sondage et à 11 pour les fiches de résultats.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

B

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

- ⓑ La cible 6 est atteinte. La mise en œuvre du volet 1 a donné lieu à la réalisation d'études préalables à des projets d'investissement par les entreprises soutenues, soit principalement des évaluations de procédés ou de technologies et leurs droits d'utilisation, des études ou analyses de marché ainsi que des analyses de sélection de sites.
- ⓑ La cible 7 est atteinte. L'application du volet 2 a donné lieu à la mise en œuvre d'actions ou à l'implantation de pratiques d'affaires ciblées visant des gains de productivité par les entreprises soutenues, soit principalement la mise en place de systèmes de gestion intégrés ou de systèmes de gestion de la relation client, l'optimisation de chaînes d'approvisionnement et l'implantation de systèmes de coût de revient.
- ⓑ La cible 8 est atteinte. La mise en œuvre du volet 3 a donné lieu à la réalisation d'analyses en amont de projets de relance ou de rétention des entreprises soutenues, soit principalement des dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs, des évaluations de la situation financière ou opérationnelle de l'entreprise et des élaborations et suivis de plans de redressement.

3.2 ATTEINTE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES (EFFETS)

LES CIBLES

9. La réalisation de projets d'investissement au Québec par les entreprises (volet 1).
10. L'accroissement de la productivité des entreprises soutenues, particulièrement les PME, pour l'implantation de pratiques d'affaires (volet 2).
11. Le redressement et le maintien d'activités d'entreprises stratégiques en difficulté financière (volet 3).
12. La rétention d'entreprises stratégiques susceptibles de délocalisation (volet 3).

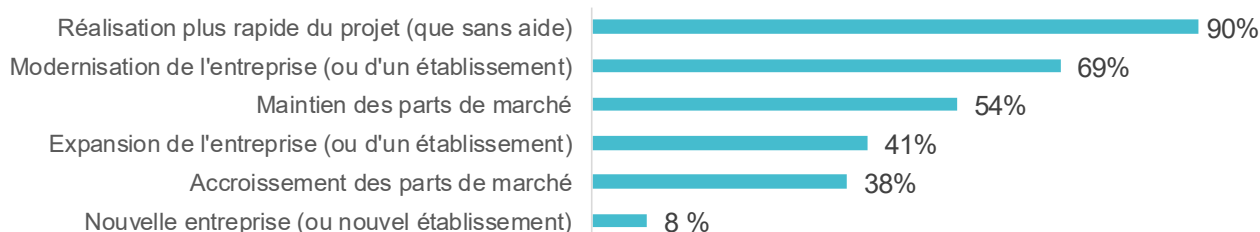
Constats relatifs à la cible 9

Selon les 98 entreprises clientes du volet 1 sondées, le programme et l'aide versée ont permis une réalisation plus rapide du projet (pour 90 % des répondants), une modernisation des entreprises ou de leur établissement (pour 69 % des répondants) ainsi que le maintien des parts de marché de l'entreprise (pour 54 % des répondants).

Cependant, une minorité de répondants considèrent que la réalisation du projet a permis une expansion de leur entreprise ou d'un de leurs établissements (41 %), l'accroissement des parts de marché de l'entreprise (38 %) ou la mise sur pied d'une nouvelle entreprise ou d'un nouvel établissement de l'entreprise (8 %). Le détail des résultats est présenté au graphique 3.15.

Graphique 3.15

Effets des projets réalisés dans le volet 1 du programme pour les entreprises clientes, selon les 98 entreprises répondantes au sondage



Source : Sondage auprès de la clientèle du volet 1 de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

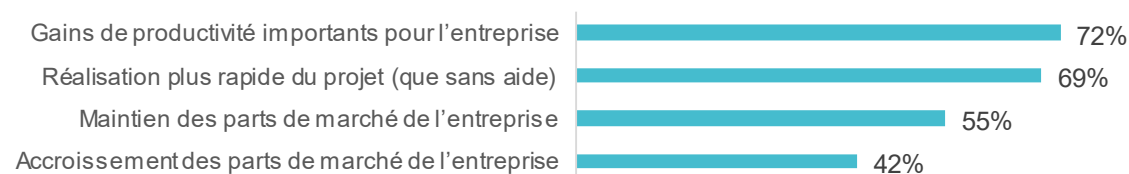
Selon les 94 fiches de résultats du volet 1 compilées par le Ministère, une majorité d'entreprises clientes considèrent que l'étude réalisée a démontré que le projet d'investissement était viable (88 % des fiches de résultats) et que la conclusion de l'étude réalisée permettait à l'entreprise cliente de prendre une décision éclairée (88 %), avaient l'intention de suivre les recommandations de l'étude de faisabilité réalisée (83 %) et prévoyaient de concrétiser le projet d'investissement (78 %). Un complément d'information lié à cette cible est présenté à l'annexe 2C.

Constats relatifs à la cible 10

Selon les 327 entreprises clientes du volet 2 du programme qui ont répondu au sondage, les projets réalisés ont principalement permis des gains de productivité importants pour les entreprises (72 %), une réalisation plus rapide du projet comparativement à ce qui serait arrivé s'il avait été fait sans aide gouvernementale (69 %) ainsi que le maintien des parts de marché de l'entreprise (55 %), comme le montre le graphique 3.18. Par ailleurs, 42 % des répondants considèrent que la réalisation du projet a donné lieu à l'accroissement des parts de marché de l'entreprise.

Graphique 3.18

Effets des projets réalisés dans le volet 2 du programme pour les entreprises clientes, selon les 327 entreprises répondantes au sondage



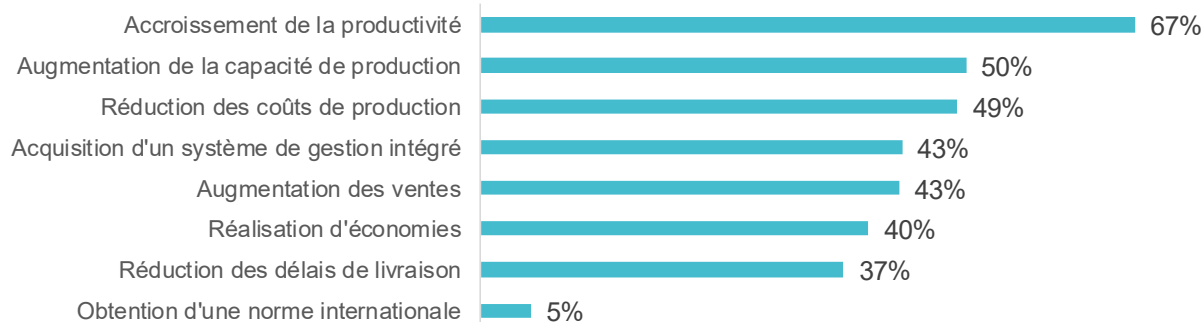
Source : Sondage auprès de la clientèle du volet 2 de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

Par ailleurs, selon les 353 fiches de résultats du volet 2 compilées par le Ministère, la majorité des entreprises clientes considère que le projet réalisé a donné lieu à l'accroissement de la productivité de l'entreprise (67 %) et à l'augmentation de sa capacité de production (50 %).

Cependant, une minorité d'entreprises considère que le projet a permis la réduction des coûts de production (49 %), l'acquisition d'un système de gestion intégré (43 %), l'augmentation des ventes de l'entreprise (43 %), la réalisation d'économies pour l'entreprise (40 %), la réduction des délais de livraison (37 %) ou l'obtention d'une norme internationale (37 %), comme le montre le graphique 3.19.

Graphique 3.19

Effets des projets réalisés dans le volet 2 du programme pour les entreprises clientes, selon les 353 fiches de résultats compilées



Source : Fiches de résultats du volet 2 de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

De plus, selon les fiches de résultats pour lesquelles les données sont disponibles, la moyenne d'augmentation des ventes des entreprises, pour celles qui ont connu une augmentation, est de 27 % (105 données disponibles) et la moyenne d'augmentation de la capacité de production est de 24 % (123 données disponibles).

CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

La moyenne de réduction des délais de livraison est de 15 % (80 données disponibles), tandis que les moyennes de réduction des coûts de production et des dépenses des entreprises sont toutes les deux de 11 % (86 et 59 données disponibles, respectivement).

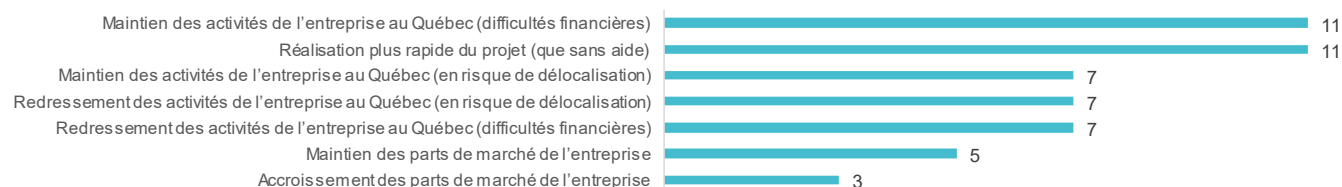
Constats relatifs aux cibles 11 et 12

Selon les entreprises clientes qui ont répondu au sondage, les projets réalisés dans le cadre du volet 3 ont permis à 11 entreprises en difficulté financière de maintenir leurs activités au Québec, et le même nombre d'entreprises affirment que l'aide financière a permis une réalisation plus rapide de leur projet que si elles n'avaient pas eu d'aide (graphique 3.20). De plus, sept entreprises éprouvant des difficultés financières ont pu redresser leurs activités au Québec grâce à la réalisation de leur projet dans le volet 3.

Toujours selon les données du sondage, les projets du volet 3 ont permis à sept entreprises susceptibles de délocalisation de maintenir ou de redresser leurs activités au Québec, à cinq entreprises de maintenir leurs parts de marché et à trois entreprises d'accroître leurs parts de marché.

Graphique 3.20

Effets des projets réalisés dans le volet 3 du programme pour les entreprises clientes, selon les 16 répondants au sondage

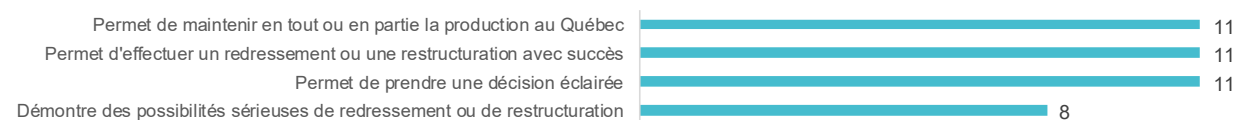


Source : Sondage auprès de la clientèle du volet 3 de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

Toutes les entreprises pour lesquelles les fiches de résultats du volet 3 sont disponibles (11) considèrent que la réalisation de leur projet a permis de maintenir leur production ou une partie de celle-ci au Québec, d'effectuer un redressement ou une restructuration de leurs activités avec succès ou de prendre une décision éclairée afin de résoudre leur problème (graphique 3.21). Enfin, huit des 11 entreprises sont d'avis que le projet réalisé leur présente des solutions sérieuses afin de redresser ou de restructurer leurs activités.

Graphique 3.21

Effets des projets réalisés dans le volet 3 du programme pour les entreprises clientes, selon les 11 fiches de résultats



Source : Fiches de résultats du volet 3 de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

Trois des 11 entreprises prévoient que leur redressement ou leur restructuration se fera à court terme à la suite de la réalisation du projet, tandis que les huit autres pensent que ce sera plutôt fait à moyen terme (plus de deux ans). Aucune des 11 entreprises ne considérerait délocaliser une partie de sa production à l'extérieur du Québec au moment de sa demande d'aide financière dans le cadre du volet 3.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont satisfaisants, car les quatre cibles sont atteintes.

- ⓑ La cible 9 est atteinte. Selon les données compilées par les fiches de résultats (94), la réalisation des projets du volet 1 a donné lieu à au moins 74 projets prévoyant des investissements d'une valeur de 852 M\$, soit un montant moyen de 11,5 M\$ par projet.
- ⓑ La cible 10 est atteinte. Près des trois quarts des entreprises qui ont répondu au sondage considèrent que le projet réalisé dans le volet 2 leur a procuré des gains de productivité importants, tandis que les deux tiers des entreprises dont la fiche de résultats a été compilée sont d'avis que le projet réalisé leur a permis d'accroître leur productivité.
- ⓑ Les cibles 11 et 12 sont atteintes. Les projets du volet 3 ont permis à au moins 11 entreprises en difficulté financière de maintenir leurs activités au Québec et à au moins sept entreprises dans la même situation de redresser leurs activités au Québec. De plus, les projets du volet 3 ont permis à sept entreprises susceptibles de délocalisation de maintenir ou de redresser leurs activités au Québec.

3.3 OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES

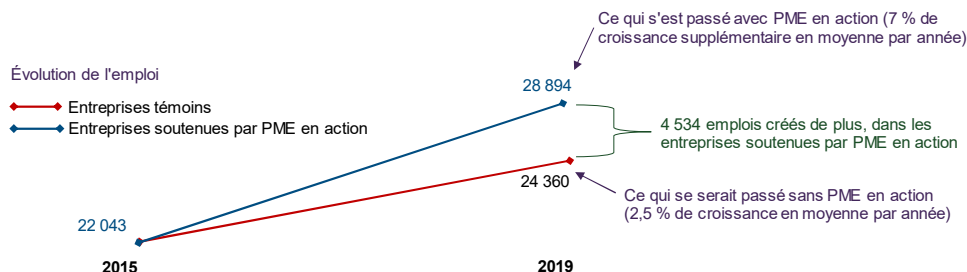
13. La création et le maintien d'emplois durables et de qualité au Québec.
14. Des retombées économiques induites par la mise en œuvre du programme.
15. Des retombées positives pour le développement économique sectoriel et régional du Québec.

Constats relatifs à la cible 13

Le graphique 3.22 illustre l'effet du programme PME en action sur la création d'emplois supplémentaires dans les entreprises soutenues. Le soutien du programme à 368 entreprises de moins de 250 employés a contribué à la création de 4 534 emplois supplémentaires dans ces entreprises, par rapport à celles qui n'ont pas été soutenues par ce programme, ce qui correspond à une création annuelle de 4 % d'emplois supplémentaires dans l'ensemble de ces entreprises⁴. Ainsi, le programme PME en action a contribué à la création d'emplois supplémentaires. Cependant, il n'est pas certain que cette augmentation de 4 % soit entièrement attribuable au programme, compte tenu de la nature des projets soutenus dans le cadre des trois volets. En général, ces projets préparent un investissement visant des gains de productivité et non pas un investissement en équipements ou en infrastructure pour des gains de productivité.

Graphique 3.22

Effet du soutien de PME en action sur l'emploi dans les entreprises clientes



Source : Sondage auprès des entreprises clientes de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

⁴ L'effet sur l'emploi a été évalué selon la méthode des doubles différences, qui consiste à comparer l'évolution de l'emploi des entreprises soutenues par le programme à celle d'un groupe témoin d'entreprises non soutenues par le programme (voir section 2.B de l'annexe). Le groupe témoin est composé de 2 000 entreprises québécoises dont la taille est équivalente à celle des 368 entreprises soutenues par PME en action. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de l'emploi des entreprises témoins est de 2,53 %, alors que celui des entreprises soutenues par PME en action est de 7 %.

CHAPITRE 3

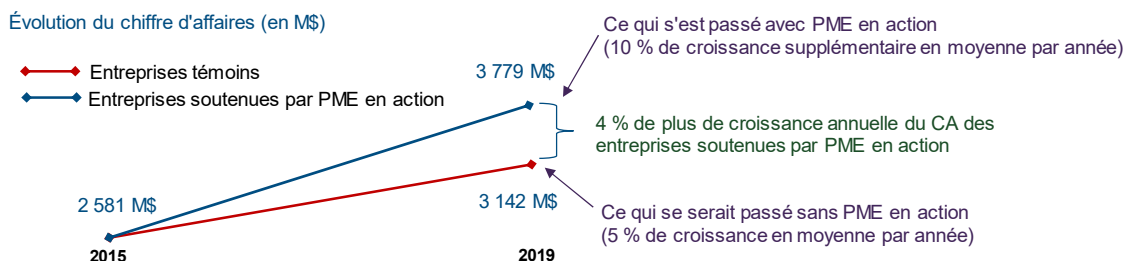
L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 14

Dans ce rapport, on évalue la valeur des retombées économiques induites par la mise en œuvre du programme en mesurant l'effet du programme sur la compétitivité des entreprises soutenues. Étant donné que la compétitivité d'une entreprise est définie comme étant sa capacité à vendre sur un marché concurrentiel, il s'agit de mesurer les ventes supplémentaires des entreprises soutenues qui sont attribuables au programme (effet). Le graphique 3.23 illustre l'effet du programme sur le chiffre d'affaires (CA) de 332 entreprises soutenues dont le CA annuel est inférieur à 50 M\$. L'effet du programme est estimé à une croissance supplémentaire d'environ 637 M\$ du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises soutenues par PME en action⁵, ce qui correspond à une augmentation annuelle supplémentaire de 4 % de leur CA par rapport aux entreprises qui n'ont pas bénéficié du programme. Par conséquent, on peut dire que le programme a contribué à la croissance supplémentaire du CA des entreprises soutenues. Cependant, il n'est pas certain que cette augmentation de 4 % soit entièrement attribuable au programme en raison de la nature de la majorité des projets soutenus. Ces projets préparent un investissement visant des gains de productivité et non pas un investissement en équipements ou en infrastructure pour des gains de productivité.

Graphique 3.23

Effet du soutien de PME en action sur le chiffre d'affaires des entreprises clientes



Source : Sondage auprès des entreprises clientes de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

Constats relatifs à la cible 15

Selon les 74 fiches de résultats des projets compilées pour le volet 1 du programme, les projets réalisés ont donné lieu à des investissements totaux d'au moins 851,7 M\$, soit un montant moyen de 11,5 M\$ investi par les entreprises à la suite de la réalisation du projet. Selon les 353 fiches de résultats des projets compilées pour le volet 2 du programme, 74 projets ont donné lieu à la concrétisation d'investissements par les entreprises afin d'acquérir ou de moderniser leurs bâtiments et 203 projets ont donné lieu à la concrétisation d'investissements par les entreprises afin d'automatiser ou d'acquérir des équipements. Selon les 11 fiches de résultats des projets compilées pour le volet 3 du programme, sept entreprises envisagent des investissements à la suite de la réalisation du projet, pour un montant total de 13,9 M\$ (6 projets), soit un montant moyen investi prévu de 2,3 M\$.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

- ⓑ Les cibles 13 et 14 sont atteintes. On constate une augmentation annuelle supplémentaire moyenne des emplois créés de 4 % dans 368 entreprises soutenues par PME en action ainsi qu'une croissance annuelle moyenne de 4 % du CA des 332 entreprises soutenues par le programme. Il s'agit d'effets positifs, mais qui ne sont pas entièrement attribuables au programme, en raison de la nature des projets soutenus.
- ⓑ La cible 15 est atteinte. Les projets réalisés dans les trois volets du programme ont permis des investissements privés des entreprises clientes ou vont y donner lieu.

⁵ L'effet sur le chiffre d'affaires est calculé selon la même méthode que l'effet sur l'emploi. Le TCAM du groupe témoin est de 5 %, alors que celui des entreprises soutenues par PME en action est de 10 %.



CHAPITRE 4

L'EFFICIENCE DU PROGRAMME

4.1 EFFICIENCE DU PROGRAMME

LES CIBLES

- 16. Un effet de levier du financement du Ministère au moins égal à 2.
- 17. Des retombées économiques supérieures ou égales à la dépense publique.

Constats relatifs à la cible 16

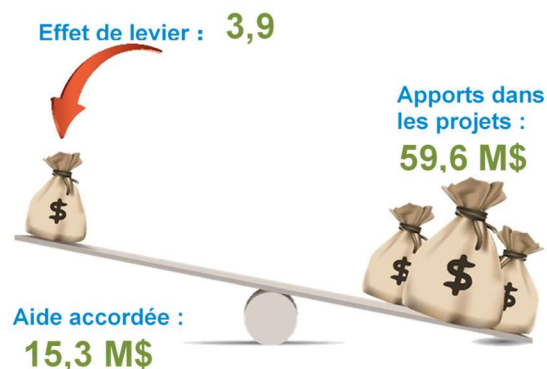
L'effet de levier permet de répondre à la question suivante : pour un dollar d'aide financière accordée par le programme, combien de dollars les autres sources de financement ont-elles investis dans les projets?

L'effet de levier total calculé sur l'ensemble de la période (2015-2016 à 2018-2019) est de 3,9 pour les projets financés par le programme PME en action (graphique 4.1).

L'aide financière accordée par les trois volets du programme a été de 15,3 M\$, alors que les autres partenaires financiers, publics ou privés, ont investi 59,6 M\$⁶.

Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide financière accordée par PME en action de 2015 à 2019



Source : Base de données Clientis, janvier 2020. Compilation MEI.

Constats relatifs à la cible 17

Le ratio de rendement de la dépense publique est évalué à 1,13 (graphique 4.2).

Ce résultat est le rapport entre les retombées économiques du programme, évaluées à 42 M\$, et ses coûts économiques, évalués à 37 M\$. La différence entre les retombées économiques et les coûts économiques donne 5 M\$, ce qui représente la création de richesse à laquelle le programme a contribué. L'analyse a été réalisée avec le modèle avantages-coûts présenté à l'annexe 2.A.

Graphique 4.2

Rendement de la dépense publique 2015-2019



Source : Base de données Clientis, janvier 2020. Compilation MEI.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car une cible est dépassée et l'autre cible est atteinte.

- (A) La cible 16 est dépassée. L'effet de levier total de 3,9 pour les projets financés par le programme PME en action est près de deux fois supérieur à la cible (2).
- (B) La cible 17 est atteinte. Le ratio de rendement de la dépense publique est évalué à 1,13, ce qui est légèrement supérieur à la cible (au moins 1).

⁶ Les données n'étant pas disponibles, il n'a pas été possible de départager les apports de source privée des apports de source publique dans les projets. Par conséquent, il n'a pas été possible de calculer l'effet de levier de l'investissement privé dans les projets réalisés.



CHAPITRE 5

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

LES CIBLES

18. Le respect des balises du cadre normatif du programme.
19. L'utilisation des pratiques habituelles de gestion axée sur les résultats.

Constats relatifs à la cible 18

Comme le montre le graphique 5.1, les fonds alloués au programme PME en action ont été utilisés en conformité avec les balises de son cadre normatif.

En effet, pour l'ensemble des trois volets, les clientèles admises étaient admissibles, permettant aux PME québécoises de rehausser leur compétitivité et d'accélérer leur croissance.

Graphique 5.1

Balises normatives de PME en action



- Clientèles admissibles
- Projets admissibles
- Taux maximum d'aide financière
- Montant maximum d'aide financière

Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.

En ce qui concerne le type de projets admissibles, l'analyse de l'évaluateur a démontré que tous les projets des trois volets du programme ayant reçu une aide financière étaient conformes aux types de projets admissibles prévus au cadre normatif du programme.

Le taux ainsi que les montants maximums d'aide financière des divers projets, et ce pour chacun des trois volets, étaient également conformes.

Constats relatifs à la cible 19

De saines pratiques de gestion ont été utilisées dans le cadre du programme PME en action. Le cadre normatif présentait les résultats visés par le programme pour chacun des trois volets, ainsi que les balises normatives à respecter.

L'évaluateur constate également la mise en place de différents mécanismes, notamment un guide de gestion du programme, s'appuyant sur les critères présentés dans le cadre normatif (graphique 5.2).

Graphique 5.2

Principes de gestion axée sur les résultats de PME en action



- Objectifs fixés dès le départ
- Mécanisme de gestion du risque
- Suivi des aides financières
- Suivi des résultats des projets

Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.

Le cadre normatif du programme statue sur l'obligation d'accompagner toute aide financière d'une convention d'aide financière qui précise les obligations de chacune des parties ainsi que les conditions de versement de l'aide. À cet égard, certains versements de l'aide financière sont liés à des rapports d'étape, et le versement final se fait à la livraison d'un rapport final des travaux réalisés et des résultats obtenus.

Cependant, l'évaluateur a constaté une certaine disparité entre le nombre de projets terminés et le nombre de fiches de résultats compilées par les gestionnaires du programme. En effet, pour les projets du volet 1, sur les 176 projets terminés, 94 fiches de résultats ont été compilées (soit une proportion de 53 %). Le volet 2, quant à lui, compte 573 projets terminés et 353 fiches de résultats compilées, pour une proportion de 62 %. Dans le cadre du volet 3, 11 fiches de résultats ont été compilées sur les 28 projets terminés, indiquant un pourcentage de 39 % de fiches compilées. Pour l'ensemble des trois volets, le pourcentage de fiches de résultats compilées est de 59 % seulement.

Enfin, l'évaluateur a constaté que l'informatisation de ces fiches n'était pas encore réalisée. Afin de faciliter le suivi des résultats, il serait pertinent de procéder à cette étape.



CHAPITRE 5

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

AVIS

B

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- ⓑ La cible 18 est atteinte. Les fonds alloués au programme ont été utilisés en conformité avec les balises de son cadre normatif.
- ⓑ La cible 19 est atteinte. De saines pratiques ont été utilisées pour la gestion du programme au Ministère. Cependant, l'évaluateur a constaté de possibles améliorations à apporter à l'information de gestion et de suivi du programme. Ces améliorations souhaitables sont les suivantes : l'informatisation systématique des fiches de résultats ou la saisie automatique des informations relatives aux résultats des projets et l'ajout de cibles quantifiées dans le cadre normatif du programme.

5.2 SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

LA CIBLE

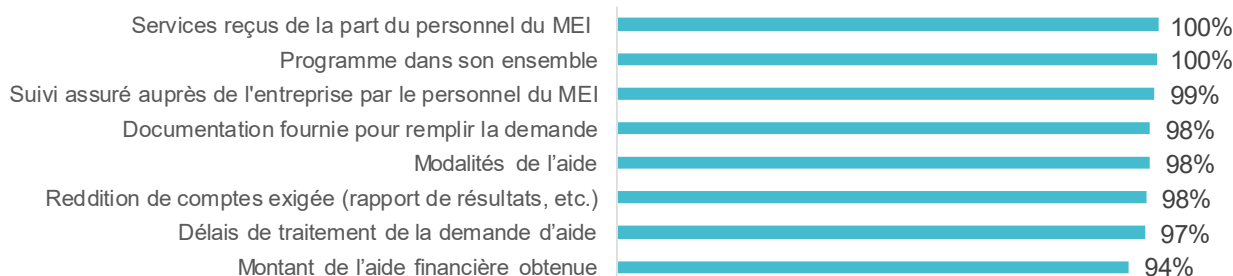
20. Au moins 75 % de la clientèle de chacun des trois volets est satisfaite (sur plusieurs éléments).

Constats relatifs à la cible 20

Le graphique 5.3 démontre que les huit éléments pour lesquels la clientèle du programme a été sondée obtiennent des niveaux de satisfaction élevés, de 94 % et plus.

Graphique 5.3

Taux de satisfaction (en %) de la clientèle des trois volets de PME en action, sur divers éléments



Source : Sondage auprès des entreprises clientes des trois volets de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.

AVIS

A

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 8

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car la cible est dépassée.

- Ⓐ La cible 20 est dépassée. Les huit éléments sondés par la clientèle obtiennent des niveaux de satisfaction élevés, de 94 % et plus.

CHAPITRE 6

LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux résultats du programme PME en action au 31 mars 2019.

Principaux résultats de PME en action – Niveau d'atteinte des cibles Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2019	Atteinte des cibles
Légende : (A) = cible dépassée; (B) = cible atteinte; (C) = cible en partie atteinte; (D) = cible non atteinte.	
Pertinence du programme	
Critère 1 : Le besoin justifiant le programme	
<ul style="list-style-type: none">– La problématique est toujours d'actualité. La productivité dans le secteur des entreprises et dans le secteur manufacturier au Québec est la plus basse. De plus, la croissance de la productivité au Québec dans ces deux secteurs est la moins rapide au pays (période de 2008 à 2018).– Les trois quarts des projets n'auraient pas été entièrement réalisés sans l'apport de l'aide financière.	(B) (B)
Critère 2 : La cohérence avec d'autres interventions publiques	
<ul style="list-style-type: none">– Complémentarité entre le programme et les autres interventions du gouvernement québécois visant à soutenir la compétitivité et la croissance des PME québécoises.– Cohérence avec les orientations du Ministère et du gouvernement visant à corriger la problématique du retard de productivité des entreprises manufacturières québécoises.– 99 % de la clientèle considère que l'aide financière reçue a été très utile ou assez utile.	(B) (B) (A)
Efficacité du programme	
Critère 3 : L'atteinte des résultats immédiats (extrants)	
<ul style="list-style-type: none">– Réalisation d'études préalables à des projets d'investissement par les entreprises soutenues, soit principalement des évaluations de procédés ou de technologies et leurs droits d'utilisation, des études ou analyses de marché ainsi que des analyses de sélection de sites.– Implantation de pratiques d'affaires ciblées visant des gains de productivité par les entreprises soutenues, soit principalement la mise en place de systèmes de gestion intégrés ou de systèmes de gestion de la relation client, l'optimisation de chaînes d'approvisionnement et l'implantation de systèmes de coût de revient.– Réalisation d'analyses en amont de projets de relance ou de rétention des entreprises, soit principalement des dépenses afférentes à la préservation d'actifs industriels majeurs, des évaluations de la situation financière ou opérationnelle et des élaborations et suivis de plans de redressement.	(B) (B) (B)
Critère 4 : L'atteinte des résultats intermédiaires (effets)	
<ul style="list-style-type: none">– 74 projets prévoyant des investissements de près de 852 M\$.– Gains et accroissement de productivité des entreprises clientes.– 11 entreprises en difficulté financière ont maintenu leurs activités au Québec et au moins sept entreprises dans la même situation ont redressé leurs activités au Québec. Sept entreprises susceptibles de délocalisation ont maintenu ou redressé leurs activités au Québec.	(B) (B) (B)
Critère 5 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives	
<ul style="list-style-type: none">– Augmentation annuelle de 4 % en moyenne des emplois créés dans 368 entreprises soutenues et croissance annuelle de 4 % en moyenne du chiffre d'affaires de 332 entreprises soutenues.– Les projets réalisés dans les trois volets donnent lieu à des investissements privés des entreprises.	(B) (B)
Effizienz du programme	
Critère 6 : L'efficacité du programme	
<ul style="list-style-type: none">– Effet de levier total de 3,9 pour les projets financés par le programme.– Ratio de rendement de la dépense publique évalué à 1,13, donc légèrement supérieur à la cible.	(A) (B)
Conformité de la mise en œuvre du programme	
Critère 7 : La conformité opérationnelle du programme	
<ul style="list-style-type: none">– Utilisation des fonds alloués conforme aux balises du cadre normatif.– Utilisation de saines pratiques de gestion du programme au Ministère.	(B) (B)
Critère 8 : La satisfaction de la clientèle	
<ul style="list-style-type: none">– Taux de satisfaction supérieur à 90 % pour tous les éléments sondés (huit).	(A)

CHAPITRE 6

LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

1. Le programme est-il pertinent? (Pertinence)

Le programme PME en action est toujours pertinent. Il vise à corriger des problèmes qui existent toujours en 2020, soit les faibles niveaux de productivité dans le secteur des entreprises en général et plus particulièrement dans le secteur manufacturier, et la faiblesse relative de la croissance de cette productivité au Québec par rapport aux autres provinces et à la moyenne nationale. Ainsi, l'aide financière offerte aux entreprises par le programme permet la réalisation de projets visant à résoudre ces problèmes au moins en partie. Le programme est cohérent avec les récentes orientations gouvernementales et complémentaire à d'autres interventions du gouvernement du Québec. De plus, il est cohérent avec les orientations du Ministère et du gouvernement visant à corriger les problèmes mentionnés précédemment. À cet égard, il offre une aide financière jugée utile ou très utile pour la réalisation de près de l'entièreté des projets soutenus.

2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)

Les résultats visés par le programme PME en action sont atteints. Le volet 1 a permis la réalisation d'études préalables à des projets d'investissement par les entreprises soutenues, le volet 2 a permis l'implantation de pratiques d'affaires ciblées visant des gains de productivité par les entreprises soutenues et le volet 3 a donné lieu à la réalisation d'analyses en amont de projets de relance ou de rétention des entreprises. La réalisation de ces projets dans les trois volets du programme a ensuite donné lieu à des projets d'investissement, à des gains ou des croissances de productivité des entreprises clientes et au maintien ou au redressement d'activités au Québec d'entreprises éprouvant des difficultés financières ou susceptibles de délocalisation. En comparaison avec un groupe d'entreprises dites « témoins », les entreprises clientes du programme ont connu une augmentation légèrement supérieure de leur chiffre d'affaires et de leur nombre d'employés.

3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

Le programme fait preuve d'efficience. L'effet de levier du financement consenti par le Ministère dans le programme est de près de quatre, ce qui témoigne de la participation dans les projets d'autres partenaires de même que des entreprises clientes elles-mêmes. Le ratio de rendement de la dépense publique consentie dans le programme, légèrement supérieur à un, démontre que la société québécoise en retire des gains globalement.

4. La mise en œuvre du programme est-elle conforme à son cadre normatif? (Conformité)

La mise en œuvre du programme est conforme à son cadre normatif. Les fonds alloués dans le programme sont utilisés conformément aux balises de son cadre normatif et le Ministère utilise de saines pratiques de gestion dans sa mise en œuvre.

6.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

L'évaluation de l'atteinte des cibles de résultats aboutit à l'avis général suivant : les résultats du programme sont jugés satisfaisants, car le programme est pertinent, efficace, efficient, et sa mise en œuvre est conforme à son cadre normatif.

6.4 ÉLÉMENTS À SUIVRE

Dans le cas du renouvellement du programme PME en action ou d'une révision de son cadre normatif et dans une perspective d'amélioration continue, l'évaluateur suggère aux décideurs et aux gestionnaires concernés au Ministère de porter une attention particulière aux éléments suivants :

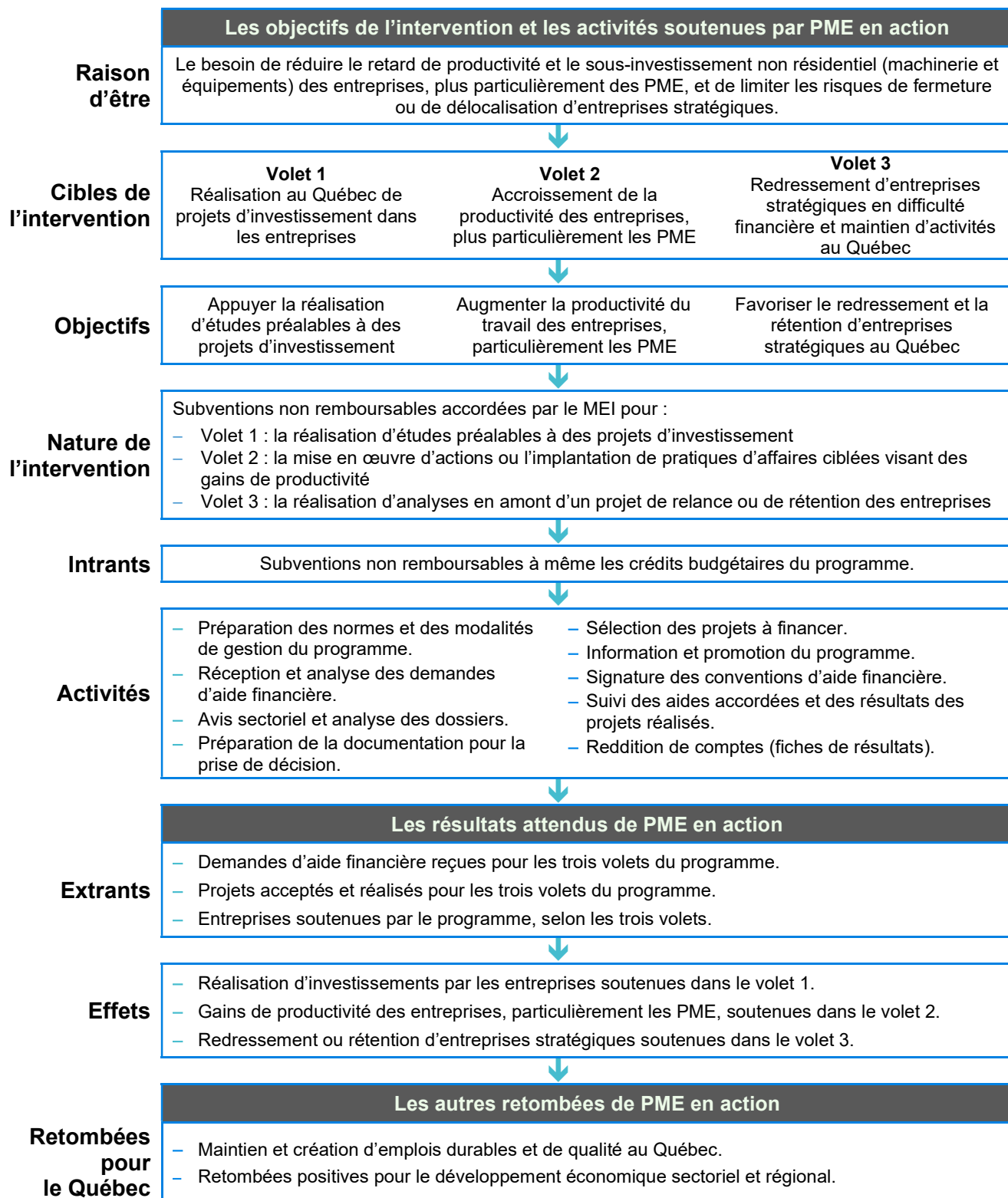
- En lien avec la cible 3, il y aurait lieu de maintenir la norme du programme PME en action qui assure sa complémentarité avec les autres programmes du gouvernement qui partagent l'objectif de contribuer à la croissance des entreprises. Également, compte tenu de l'étroite complémentarité entre les programmes ESSOR et PME en action, il y aurait lieu de mener une réflexion sur le regroupement éventuel des deux interventions.
- En lien avec la cible 19, il y aurait lieu d'explorer les améliorations possibles au regard de l'informatisation des données de résultats des projets (fiches) et de s'assurer d'obtenir toutes les fiches de résultats liées aux projets terminés.
- Il serait approprié de voir à l'ajout de cibles quantifiées dans le cadre normatif du programme.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A MODÈLE LOGIQUE

Le tableau ci-dessous illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en démontrant la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats attendus.



ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La méthode d'évaluation consiste à juger des écarts entre les cibles et les résultats constatés, selon l'échelle d'appréciation présentée à la section 1.5 du présent rapport. De plus, une appréciation de chaque critère est apportée selon les quatre niveaux suivants : résultats très satisfaisants, résultats satisfaisants, résultats perfectibles et résultats insatisfaisants.

Enfin, un avis général est indiqué dans le sommaire et les conclusions du rapport. Cet avis général porte sur l'ensemble des résultats et il est exprimé selon l'une des appréciations de l'échelle ci-dessus, par exemple : *Dans l'ensemble, les résultats du programme sont jugés satisfaisants. À cet égard...*

La fiabilité de cet avis général est vérifiée à l'aide d'un pointage sur 100, dont l'échelle est la suivante : résultats très satisfaisants (90 à 100), résultats satisfaisants (70 à 89), résultats perfectibles (50 à 69) et résultats très insatisfaisants (0 à 49). Ce pointage tient compte de la pondération suivante :

Pertinence = 25 % Efficacité = 45 % Efficience = 20 % Conformité = 10 %

Ce pointage sur 100 n'est pas présenté dans le rapport. Cependant, l'information est accessible au besoin pour le comité et les autorités du Ministère.

1.C SOURCES DE DONNÉES

Conformément aux pratiques d'évaluation en vigueur au Ministère, plusieurs sources de données, détaillées ci-dessous, ont été mises à profit.

1. Données de gestion sur le programme

La documentation administrative relative au programme a été demandée aux directions responsables. Elle a été analysée afin de traiter certains indicateurs, de compléter les autres sources de données et de valider l'information collectée lors des requêtes d'information. Cette documentation concerne, entre autres, les informations extraites de Clientis, les rapports d'évaluation, les rapports annuels ou les fiches de résultats des projets, le cadre normatif du programme ainsi que les montages financiers des projets et des activités soutenues. Les données de gestion détenues sur le programme par le Ministère permettent d'obtenir les informations suivantes :

- Les demandes d'aide financière et leur statut (en analyse, acceptée, refusée, etc.);
- Les projets acceptés (description, montant de l'aide accordée, coût total du projet, etc.);
- La clientèle (type d'entreprise, secteur, coordonnées des répondants pour le sondage, etc.).

2. Consultation auprès des directions responsables et des autres directions participantes au Ministère

Les directions responsables du programme et les directions régionales participantes ont été consultées sur divers éléments tels que la complémentarité et la valeur ajoutée du programme, la contribution du programme au maintien du niveau des activités de la clientèle, etc.

3. Documentation et données statistiques officielles

Les informations disponibles sur les orientations gouvernementales (stratégies, plans d'action, plan stratégique, etc.) liées aux objectifs du programme ont été examinées. Des recherches, principalement sur Internet, ont été effectuées pour trouver de l'information sur les principales autres interventions du gouvernement du Québec dans le domaine. Différentes statistiques officielles relatives aux PME au Québec ont aussi été utilisées.

4. Sondage auprès de la clientèle et consultation des partenaires

Un sondage téléphonique a été réalisé par une firme externe auprès de l'ensemble de la clientèle des trois volets ayant bénéficié de l'aide financière du programme au cours de la période d'évaluation. Ce sondage a permis

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

d'obtenir diverses informations relatives, notamment, à l'utilité du programme et à la satisfaction à son égard, de même que sur les retombées des projets réalisés grâce au financement consenti.

Sur une population initiale de 761 entreprises, le taux de réponse global est de 73 %, avec 441 répondants (questionnaires remplis) et environ 157 répondants potentiels non joignables (tableau ci-dessous). Aucun échantillonnage n'a été effectué, c'est-à-dire que chaque entreprise a été l'objet d'au moins un appel téléphonique. Selon les trois volets du programme, les taux de réponse varient entre 71 % (volet 2) et 80 % (volet 3). La marge d'erreur globale est de 3 % et elle varie selon les volets entre 3,5 % et 14,4 % (volet 3).

Tableau A1.1

Rendement des sondages téléphoniques

Population	Population initiale*	Population joignable*	Nombre de répondants	Taux de réponse (%)	Marge d'erreur (%)
Volet 1	167	125	98	78,4	6,4
Volet 2	570	459	327	71,2	3,5
Volet 3	24	20	16	80,0	14,4
TOTAL	761	604	441	73,0	3,0

* La population joignable exclut les numéros non valides, sans service, les fermetures d'entreprises, les doublons et les numéros hors échantillon.

Source : Sondages auprès de la clientèle des trois volets du programme, MEI, octobre 2019.

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont décrites dans le tableau A1.2 ci-dessous.

Tableau A1.2

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Certaines cibles ne sont pas accompagnées d'attentes précises de résultats dans les conventions de subvention.	<ul style="list-style-type: none">• Les actes administratifs (C.T., décrets et conventions) et la documentation du programme PME en action ont des orientations pouvant être traduites en cibles de tendances (croissance ou maintien) ou en cibles dichotomiques (présence ou absence).• Les attentes habituelles du Ministère, quelle que soit l'intervention évaluée, peuvent être utilisées.
Données précises sur les retombées économiques non disponibles auprès des entreprises clientes du programme.	<ul style="list-style-type: none">• L'absence de données précises peut être compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide des comptes économiques de Statistique Canada et de techniques économétriques appliquées aux données d'enquête.
Des projets autorisés dans la période d'évaluation ne sont pas terminés au 31 mars 2019, ce qui réduit la portée des résultats, et il n'y a pas d'évaluation antérieure.	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les fiches de résultats des projets terminés lors de la période d'évaluation seront considérées.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.A ANALYSE AVANTAGES-COÛTS (AAC)

L'évaluation du ratio de rendement liée à l'indicateur 17 est effectuée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Elle vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les retombées (ou avantages) économiques attribuables aux activités et aux projets dans le cadre des trois volets du programme PME en action et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale qui leur a été accordée de 2015-2016 à 2018-2019.

Résultats de l'analyse

Le tableau A2.1 illustre les résultats de l'analyse avantages-coûts. Au cours de la période 2015-2019, les retombées économiques sont évaluées à 41 726 k\$ et les coûts économiques reliés au programme sont évalués à 36 868 k\$. La différence entre les retombées économiques et les coûts économiques donne une création de richesse évaluée à 5 M\$ et leur rapport donne un ratio de rendement de la dépense publique évalué à 1,13. Autrement dit, le programme est rentable pour la société québécoise compte tenu de la part élevée des investissements privés dans les projets.

Tableau A2.1

Analyse avantages-coûts du programme PME en action, du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019

Retombées économiques (en milliers de dollars)	TOTAL
– Apports des entreprises soutenues par PME en action	47 664
<i>Total des retombées (en dollars nominaux ou courants)</i>	47 664
Total des retombées (actualisées au taux de 6 % et en dollars enchaînés de 2015)	41 726
Coûts économiques (en milliers de dollars)	
– Revenus provenant du financement du MEI (volets 1, 2 et 3 du programme PME en action)	15 308
– Autres apports publics provinciaux	11 916
– Coût d'opportunité lié aux autres coûts (inefficacité de la taxation)	14 864
<i>Total des coûts économiques (en dollars nominaux ou courants)</i>	42 088
Total des coûts (actualisés au taux de 6 % et en dollars enchaînés de 2015)	36 868
Valeur actuelle nette (VAN)	4 858
Ratio de rendement de la dépense publique (retombées/coûts)	1,13

Source : Analyse retombées-coûts du financement gouvernemental des entreprises soutenues par PME en action, MEI.

Méthodologie

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques. Une explication détaillée du modèle est disponible [à cet emplacement, sur le site Internet du Ministère](#). L'analyse permet aussi d'évaluer la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention du Ministère. Elle offre deux résultats : le ratio de rendement de la dépense publique et la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention. Ce surplus économique est une mesure du surplus que dégagent les entreprises qui ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide financière du Ministère. En ce sens, il mesure les gains de productivité ou de valeur ajoutée de ces entreprises. Ces gains de productivité ou de valeur ajoutée constituent la valeur des retombées économiques. Elles sont composées des éléments suivants :

- **Retombées économiques directes** : Elles correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports de source privée dans les projets. L'analyse part du principe que les gains probables de productivité des entreprises sont au moins égaux à leurs apports dans les projets soutenus.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

- **Retombées économiques indirectes** : Elles correspondent à l'estimation du surplus du producteur. Elles sont composées des marges bénéficiaires supplémentaires (ou profits) probables des entreprises qui résultent de leur participation à PME en action. Afin d'opter pour une approche conservatrice, dans le cas présent, la valeur des retombées économiques indirectes n'est pas intégrée dans le modèle en raison du manque de données sur la ventilation du coût total en apports privés et publics.
- **Les coûts économiques** : Ils correspondent à l'impact budgétaire estimé de l'aide accordée pour les projets et à la part publique des apports des partenaires.
- **Le coût d'opportunité** : Les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé, moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé *coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale*, fourni par des compilations au sein du Ministère en utilisant les données de l'Institut de la statistique du Québec et du ministère des Finances du Québec. Pour la période évaluée, le coefficient moyen est de 0,546. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\ 000\ \$ \times (1 + 0,546) = 154\ 600\ \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux monétaires qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour être en mesure d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

L'indice implicite des prix du PIB (IIPP) est utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires.

L'analyse de sensibilité

Le degré de confiance des résultats de l'évaluation économique est de 78 %, ce qui indique une fiabilité acceptable des résultats. Une analyse de sensibilité basée sur la méthode Monte-Carlo a été réalisée au moyen du logiciel @Risk. Le résultat est présenté dans le graphique ci-dessous.

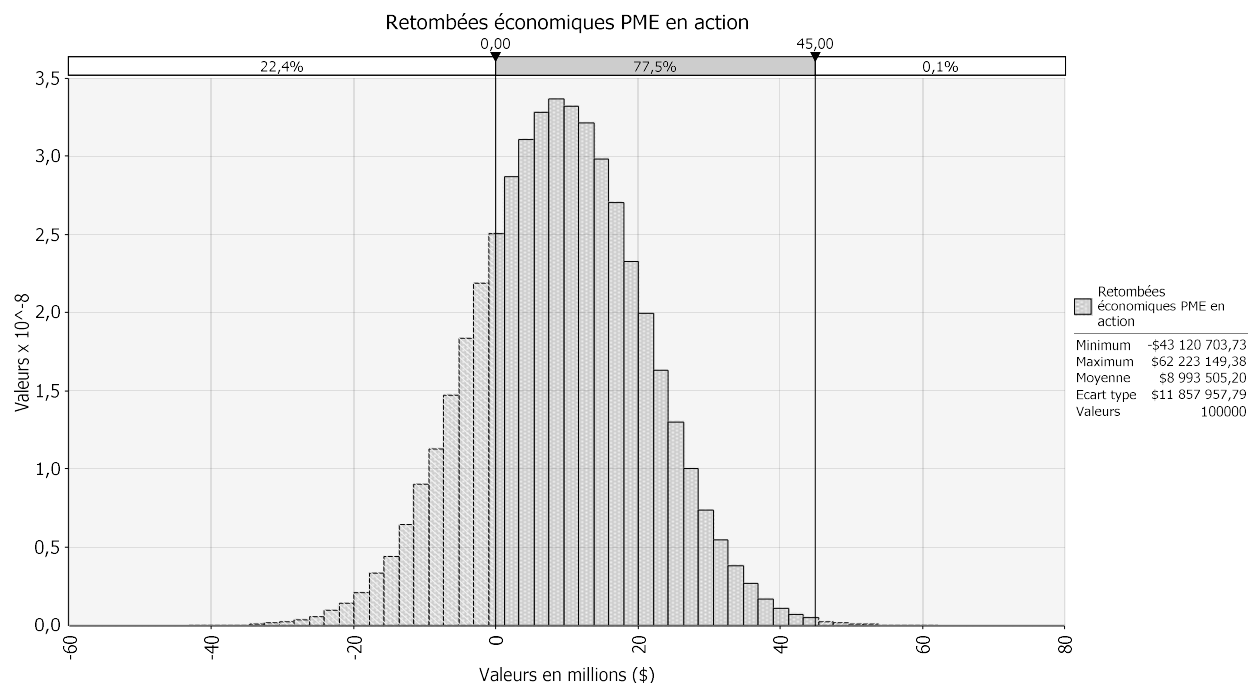
La méthode Monte-Carlo est appliquée sur la valeur actuelle nette (VAN), qui correspond à la différence entre les retombées économiques et les coûts économiques. L'analyse Monte-Carlo indique que les probabilités d'une VAN inférieure à zéro (et par conséquent, d'un ratio de rendement inférieur à 1) sont réduites à 0 % lorsqu'on remplace les paramètres incertains par leurs valeurs les plus basses probables.

La valeur des montants provenant de sources privées et de sources publiques est évaluée à 59 580 k\$, soit la différence entre le coût total des projets et l'aide financière du Ministère ($59\ 580\ k\$ = 74\ 888\ k\$ - 15\ 308\ k\$$). On a supposé que 80 % de ce montant provenait de sources privées et que 20 % provenait de sources publiques. À cette fin, on a fait varier dans l'analyse Monte-Carlo les paramètres de sensibilité suivants :

- Les apports des entreprises soutenues, soit les apports privés attribuables à PME en action, qu'on a fait varier entre la valeur basse de 41 706 193 \$ ($41\ 706\ 193\ \$ = 70\ % \times 59\ 580\ k\$$) et la valeur haute de 59 580 275 \$ ($59\ 580\ 275\ \$ = 100\ % \times 59\ 580\ k\$$), avec la loi normale ($\mu = 49\ 650\ 229$; $\sigma = 9\ 101\ 037$).
- Les apports publics, soit les apports publics attribuables à PME en action, qu'on a fait varier entre la valeur basse de 0 \$ ($0\ \$ = 0\ % \times 59\ 580\ k\$$) et la valeur haute de 17 874 083 \$ ($17\ 874\ 083\ \$ = 30\ % \times 59\ 580\ k\$$), avec la loi normale ($\mu = 9\ 930\ 046$; $\sigma = 9\ 101\ 037$).
- L'indice implicite des prix du PIB, utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires. Celui-ci peut varier entre 0,94 (valeur minimale calculée durant la période 2015-2019) et 1,06 (valeur maximale calculée au cours de la période 2015-2019), avec la loi triangulaire dont 1,03 est la valeur du milieu.
- Le taux d'inefficacité de la taxation, utilisé pour estimer le coût de renoncement de l'activité économique associé au financement public à la suite d'un prélèvement d'impôt dans la collectivité. Il a varié entre 0,540 et 0,560 au cours de la période évaluée, avec la loi triangulaire dont 0,546 est la valeur du milieu.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION



Limites de l'analyse

Le ratio de rendement est jugé conservateur, car il ne tient pas compte des retombées indirectes résultant de la participation aux projets (amélioration des ventes et contrats de recherche) et des externalités positives.

2.B ANALYSE D'EFFETS DE PME EN ACTION

La méthode des doubles différences a été utilisée pour évaluer l'effet du programme PME en action sur la création d'emplois supplémentaires dans les entreprises soutenues et sur leur CA.

En lien avec la cible 13 sur la contribution au nombre d'emplois supplémentaires créés grâce à la réalisation des projets soutenus dans le cadre des trois volets du programme PME en action, on trouve ci-dessous une description de la méthode des doubles différences qui a été utilisée pour évaluer cet effet.

À cet égard, en tenant compte des données des sondages auprès des entreprises soutenues par PME en action, une mesure avant (2015) et après le programme (2019) pour les entreprises soutenues a été effectuée. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des emplois créés dans les entreprises soutenues est de 7 %. Pour avoir une donnée représentative de la majorité des entreprises soutenues par PME en action (sans les valeurs extrêmes), l'analyse a été réalisée à partir des PME de moins de 250 employés, soit 368 PME sur les 369 soutenues.

Ensuite, ce TCAM de 7 % a été comparé à celui du groupe d'entreprises témoins⁷, qui a obtenu un TCAM connu de 2,53 % entre 2015 et 2019. Le TCAM du groupe d'entreprises témoins a été mesuré par enquête, en septembre 2019. Ce groupe était composé de 2000 entreprises québécoises représentatives de la structure industrielle du Québec (région, taille et secteur d'activité).

⁷ Nous considérons seulement les entreprises de taille similaire dans les deux groupes d'entreprises, soit le groupe d'entreprises soutenues par PME en action et le groupe d'entreprises n'ayant pas été soutenues par ce programme.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

La méthode des doubles différences consiste à comparer les changements en matière d'effets directs observés au fil du temps entre les entreprises soutenues par le programme PME en action (groupe de traitement) et les entreprises n'ayant pas été soutenues par ce programme (groupe témoin). Elle efface la différence de résultats initiale entre le groupe de traitement et le groupe témoin.

L'effet du programme PME en action sur la création d'emplois dans les entreprises soutenues (graphique 3.22) est obtenu par l'expression suivante :

$$\text{Effet sur l'emploi attribuable à PME en action} = (B - A) - (D - C)$$

sachant que :

	Avant programme	Après programme
Groupe d'entreprises soutenues par PME en action	A	B
Groupe témoin	C	D

- A représente l'emploi créé dans les entreprises soutenues par PME en action en 2015 : A = 22 043.
- B représente l'emploi créé dans les entreprises soutenues par PME en action en 2019 : B = 28 894.
- C représente l'emploi créé dans les entreprises du groupe témoin en 2015 : C = 22 043.
- D représente l'emploi créé dans les entreprises du groupe témoin calculé à partir du TCAM et de A : D = 24 360.

Il est important de noter que même si nous avons considéré les entreprises de taille similaire, le biais de sélection persiste, car l'analyse ne tient pas compte des différences non observées entre les caractéristiques des deux groupes, de traitement et témoin. Il s'ensuit que l'augmentation annuelle supplémentaire de 4 % en moyenne des emplois créés dans les 368 entreprises soutenues par PME en action et la croissance annuelle supplémentaire de 4 % en moyenne du CA des 332 entreprises soutenues par ce programme ne sont pas totalement attribuables au programme PME en action.

La mesure de l'effet sur le CA des entreprises soutenues par le programme PME en action est calculée selon la même méthode que l'effet sur l'emploi présenté ci-dessus, sachant que le TCAM du groupe témoin est de 5,04 %, alors que celui des entreprises soutenues par PME en action est de 10 %.

2.C DONNÉES DÉTAILLÉES DE CERTAINS INDICATEURS

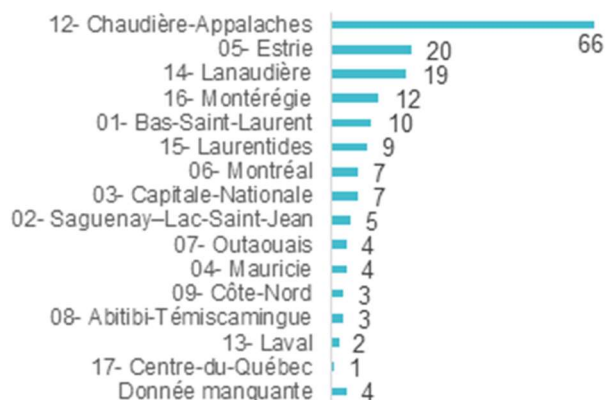
INDICATEUR 6 – Ventilation des entreprises clientes du volet 1

Un peu plus du tiers des 176 projets terminés (66, soit 37 %) ont été réalisés par des entreprises situées dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Environ une vingtaine de projets ont été réalisés par des entreprises de l'Estrie (20) et de Lanaudière (19) et environ une dizaine de projets ont été réalisés par des entreprises de la Montérégie (12), du Bas-Saint-Laurent (10) et des Laurentides (9), comme l'indique le graphique 2C.1.

167 des 176 projets terminés, soit 95 %, ont été réalisés par des sociétés par actions. Trois projets ont été réalisés par des personnes morales sans but lucratif, un par une société en commandite, un par une société en nom collectif et un autre par une société étrangère.

Graphique 2C.1

Nombre de projets terminés du volet 1, selon les régions administratives



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

ANNEXE 2

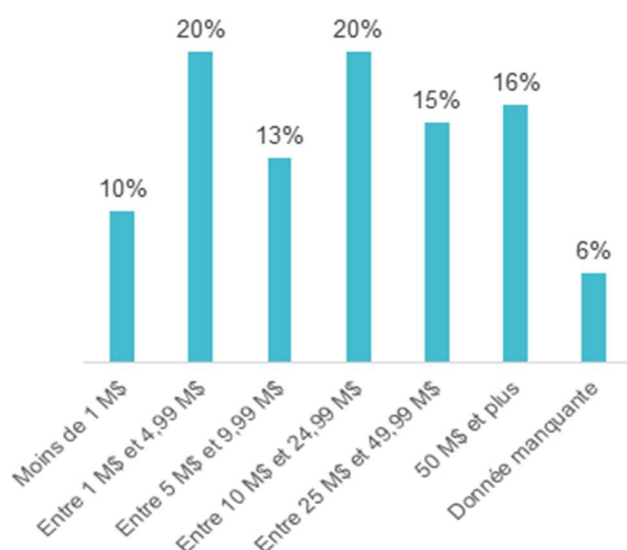
COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Le chiffre d'affaires des entreprises clientes est varié (graphique 2C.2). Une proportion de 43 % des entreprises clientes du volet 1 ont un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 M\$, tandis que 51 % des entreprises ont un chiffre d'affaires de 10 M\$ ou plus.

Une proportion de 81 % des entreprises clientes sont des PME (moins de 250 employés). 45 % des entreprises ont moins de 50 employés, tandis que 12 % des entreprises ont 250 employés ou plus (graphique 2C.3).

Graphique 2C.2

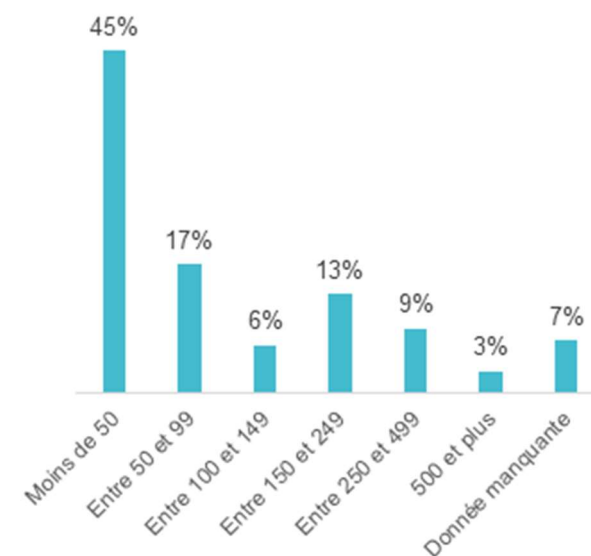
Proportion (en %) de projets terminés du volet 1, selon le chiffre d'affaires des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

Graphique 2C.3

Proportion (en %) de projets terminés du volet 1, selon le nombre d'employés des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

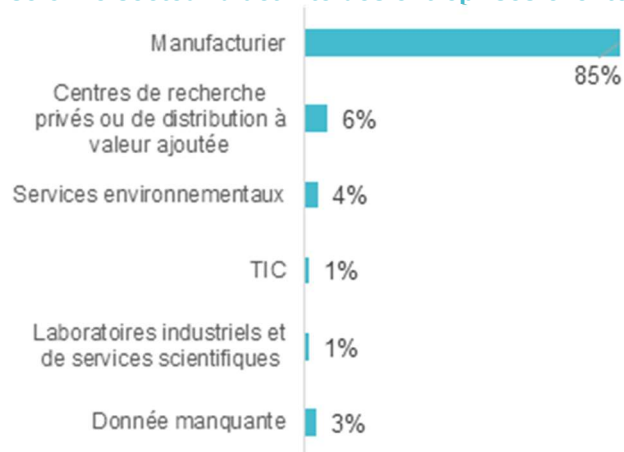
La grande majorité des entreprises clientes du volet 1, soit une proportion de 85 %, sont dans le secteur manufacturier (graphique 2C.4).

Une proportion de 6 % des entreprises clientes sont des centres de recherche privés ou de distribution à valeur ajoutée et 4 % sont dans les services environnementaux.

Peu d'entreprises clientes sont dans les secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC) et des laboratoires industriels et de services scientifiques, soit 1 % des entreprises pour chacune de ces deux catégories.

Graphique 2C.4

Proportion (en %) de projets terminés du volet 1, selon le secteur d'activité des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

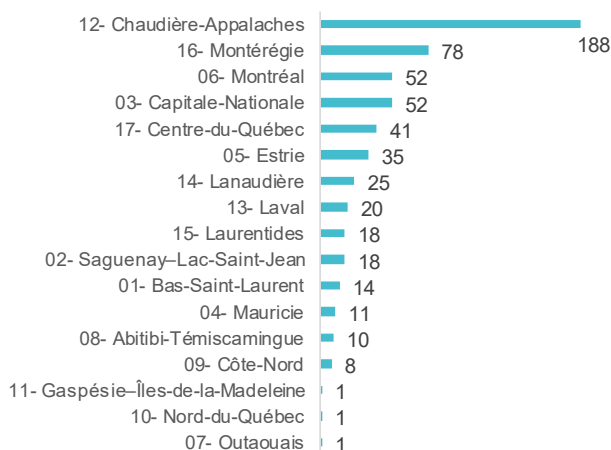
INDICATEUR 7 – Ventilation des entreprises clientes du volet 2

Le tiers des 573 projets terminés (188, soit 33 %) ont été réalisés par des entreprises situées dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Les entreprises de la Montérégie suivent, avec 78 projets terminés. Un peu plus d'une cinquantaine de projets (52) ont été réalisés par des entreprises de Montréal et de la Capitale-Nationale, et une quarantaine de projets ont été réalisés par des entreprises du Centre-du-Québec (graphique 2C.5).

Près de l'entièreté des projets, soit 99 % (565), ont été réalisés par des sociétés par actions. Cinq projets ont été réalisés par des personnes morales sans but lucratif, deux par une entreprise individuelle et un par une société en commandite.

Graphique 2C.5

Nombre de projets terminés du volet 2, selon les régions administratives



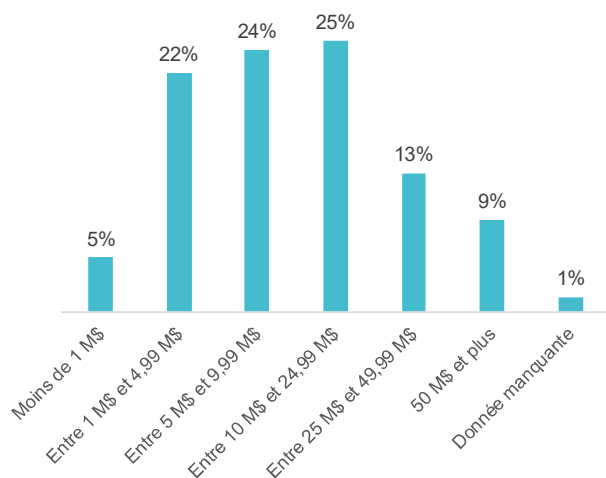
Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

Le chiffre d'affaires des entreprises clientes varie (graphique 2C.6). Environ la moitié (51 %) des entreprises clientes du volet 2 ont un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 M\$, tandis que 47 % des entreprises ont un chiffre d'affaires de 10 M\$ et plus. Les trois quarts des entreprises soutenues (76 %) ont des revenus annuels inférieurs à 25 M\$.

Une forte proportion de 92 % des entreprises soutenues sont des PME (moins de 250 employés) et 48 % des entreprises ont moins de 50 employés, tandis que seulement 5 % des entreprises ont 250 employés ou plus (graphique 2C.7).

Graphique 2C.6

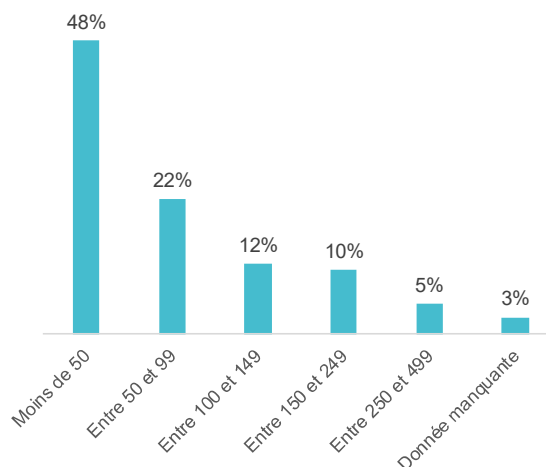
Proportion (en %) de projets terminés du volet 2, selon le chiffre d'affaires des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme,

Graphique 2C.7

Proportion (en %) de projets terminés du volet 2, selon le nombre d'employés des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme,

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Oracle Business Intelligence (OBI).

La grande majorité des entreprises clientes du volet 2, soit une proportion de 82 %, sont dans le secteur manufacturier (graphique 2C.8).

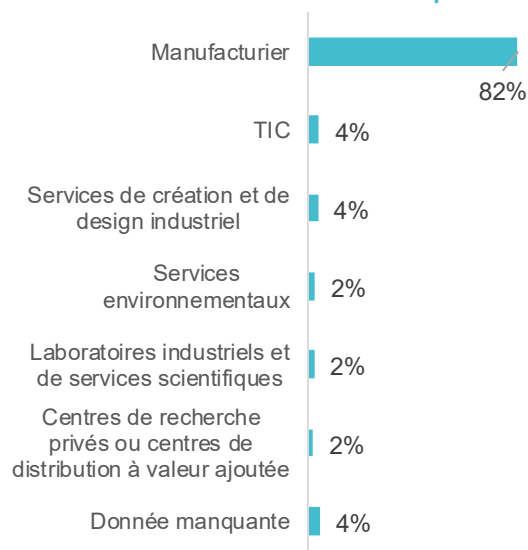
Une proportion de 4 % des entreprises clientes sont dans le secteur des TIC ou dans les services de création et de design industriel.

Peu d'entreprises clientes sont dans les secteurs des services environnementaux, des laboratoires industriels et de services scientifiques ou des centres de recherche privés ou de distribution à valeur ajoutée, soit 2 % des entreprises pour chacune de ces trois catégories.

Oracle Business Intelligence (OBI).

Graphique 2C.8

Proportion (en %) de projets terminés du volet 2, selon le secteur d'activité des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

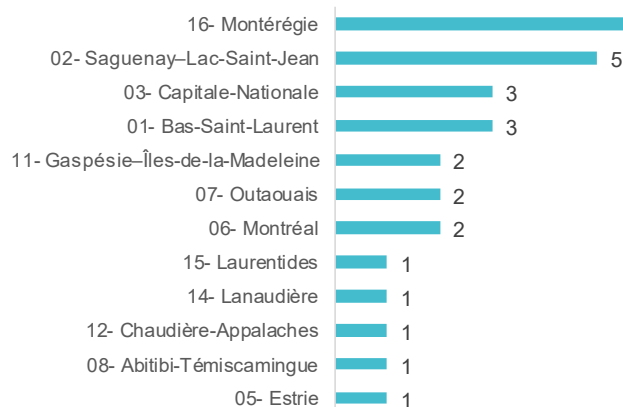
INDICATEUR 8 – Ventilation des entreprises clientes du volet 3

Six des 28 projets terminés ont été réalisés par des entreprises situées dans la région administrative de la Montérégie, cinq projets ont été réalisés par des entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean et trois projets ont été réalisés dans les régions de la Capitale-Nationale et du Bas-Saint-Laurent (graphique 2C.9).

La grande majorité des projets terminés du volet 3, soit 24, ont été réalisés par des sociétés par actions. Les quatre autres projets ont été réalisés par des personnes morales sans but lucratif.

Graphique 2C.9

Nombre de projets terminés du volet 3, selon les régions administratives



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

La majorité des entreprises clientes du volet 3, soit 19 sur les 28, ont un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 M\$, tandis que six entreprises ont un chiffre d'affaires de 10 M\$ ou plus (graphique 2C.10). En tout, 23 des 28 entreprises soutenues ont des revenus annuels inférieurs à 25 M\$.

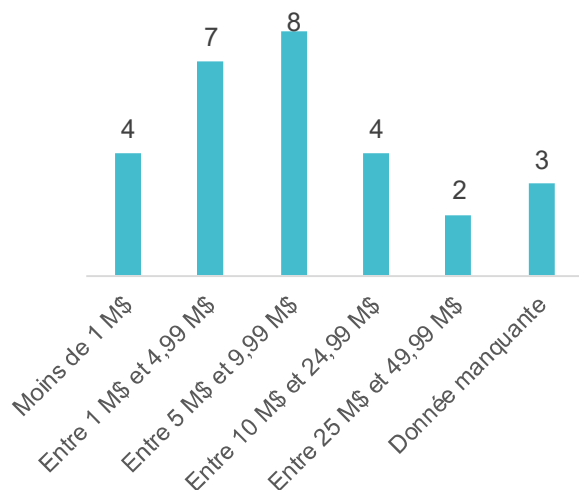
Les 21 entreprises soutenues sont des PME (moins de 250 employés), dont 18 entreprises qui ont moins de 100 employés, tandis que seulement cinq entreprises ont 150 employés ou plus (graphique 2C.11).

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Graphique 2C.10

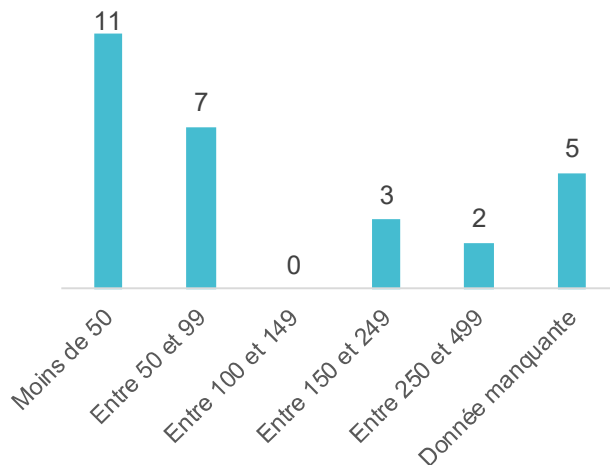
Nombre de projets terminés du volet 3, selon le chiffre d'affaires des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

Graphique 2C.11

Nombre de projets terminés du volet 3, selon le nombre d'employés des entreprises clientes



Source : Suivi des aides financières par secteur et programme, Oracle Business Intelligence (OBI).

INDICATEUR 9 – Réalisation des projets d'investissement des entreprises clientes du volet 1

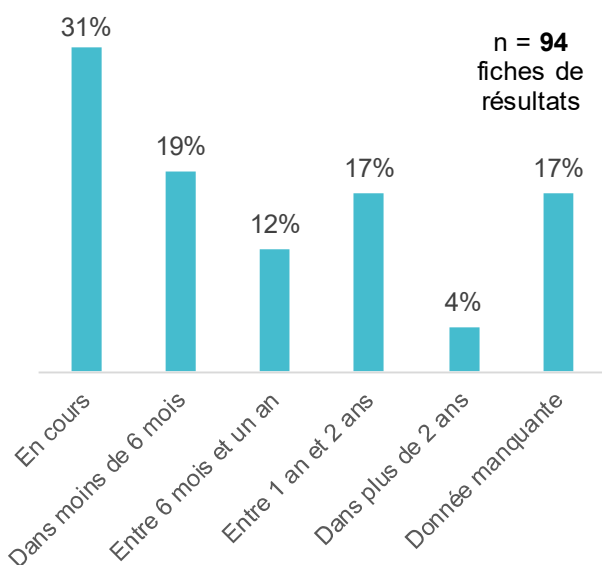
Les entreprises clientes du volet 1 ont l'intention de réaliser rapidement leur projet d'investissement.

En effet, la moitié des entreprises (50 %) sont déjà en train de réaliser leur projet d'investissement (31 %) ou bien prévoient de le réaliser dans un délai de moins de six mois (19 %), comme l'indique le graphique 2C.12.

Un peu plus du quart des entreprises (29 %) prévoient de réaliser leur projet d'investissement dans un délai de six mois à deux ans, tandis que seulement 4 % des entreprises pensent réaliser leur projet d'investissement dans plus de deux ans.

Graphique 2C.12

Délai de réalisation prévu du projet d'investissement relié au projet réalisé dans le volet 1



Source : Fiches de résultats du volet 1 de PME en action. Compilation MEI, novembre 2019.



economie.gouv.qc.ca